



**Nations Unies**

# **Rapport financier et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos  
le 31 décembre 2011**

**et**

# **Rapport du Comité des commissaires aux comptes**

**Volume III  
Centre du commerce international**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Soixante-septième session  
Supplément n° 5**



**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-septième session  
Supplément n° 5

# **Rapport financier et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos  
le 31 décembre 2011**

**et**

# **Rapport du Comité des commissaires aux comptes**

Volume III  
Centre du commerce international



Nations Unies • New York, 2012



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi . . . . .	v
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes . . .	1
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	3
Résumé . . . . .	3
A. Contexte . . . . .	7
B. Mandat, étendue des vérifications et méthode . . . . .	7
C. Constatations et recommandations . . . . .	8
1. Suite donnée aux recommandations antérieures . . . . .	8
2. Aperçu de la situation financière . . . . .	9
3. Gestion financière . . . . .	10
4. Prestations dues à la cession de service . . . . .	11
5. Biens durables et non durables . . . . .	12
6. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public . . . . .	12
7. Budgétisation et gestion axées sur les résultats . . . . .	16
8. Lancement des projets . . . . .	20
D. Renseignements communiqués par l'administration . . . . .	23
1. Comptabilisation en pertes d'espèces, d'effets à recevoir et de biens . . . . .	23
2. Versements à titre gracieux . . . . .	24
3. Cas de fraude et de présomption de fraude . . . . .	24
E. Remerciements . . . . .	24
Annexes	
I. État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 . . . . .	25
II. Le processus de gestion de projets évalué par rapport aux principes de bonne pratique . .	26
III. Certification des états financiers . . . . .	27

---

IV.	Rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2011 . . . . .	28
A.	Introduction . . . . .	28
B.	Aperçu général . . . . .	32
	Annexe	
	Renseignements complémentaires . . . . .	35
V.	États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011. . . . .	36
	État I. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds . . .	37
	Tableau 1.1 Contributions volontaires reçues au titre des activités de coopération technique . . . . .	39
	État II. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds . . . . .	41
	État III. État des flux de trésorerie . . . . .	43
	État IV. Fonds général : état des crédits ouverts . . . . .	45
	Notes relatives aux états financiers . . . . .	46

---

## Lettres d'envoi

Le 30 mars 2012

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes du Centre du commerce international pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, que j'approuve par la présente. Les états financiers ont été établis et certifiés par le Contrôleur.

Les états financiers sont également communiqués au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

*(Signé)* **BAN** Ki-moon

Monsieur **Liu** Jiayi  
Président du Comité des commissaires  
aux comptes  
New York

---

Le 30 juin 2012

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Centre du commerce international pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Monsieur le Président  
de l'Assemblée générale des Nations Unies  
New York

## Chapitre I

### **Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes**

Nous avons examiné les états financiers du Centre du commerce international pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, qui figurent dans le présent document : l'état des recettes, des dépenses et des variations des réserves et des soldes des fonds (état I), l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (état II), l'état des flux de trésorerie (état III), l'état des crédits ouverts (état IV), et les tableaux et les notes explicatives.

#### **Responsabilité de la direction en matière d'états financiers**

Il incombe au Contrôleur de l'ONU d'établir et de présenter sans fard les états financiers selon les normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

#### **Responsabilité des commissaires aux comptes**

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base appropriée et suffisante sur laquelle asseoir la présente opinion.

#### **Opinion des commissaires aux comptes**

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Centre du commerce international au 31 décembre 2011, ainsi que du résultat des opérations

financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

### **Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires**

Nous estimons en outre que les opérations comptables du Centre du commerce international qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation et à son annexe, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit du Centre du commerce international.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) Amyas **Morse**

Le Vérificateur général des comptes  
de la République sud-africaine  
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le 30 juin 2012

## Chapitre II

### Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

#### *Résumé*

Le Centre du commerce international (CCI) est un organisme de coopération technique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui œuvre à la promotion des exportations des petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition.

En 2011, le Centre, qui emploie directement un effectif de 266 personnes à Genève et plus de 400 consultants et prestataires externes, a exécuté 224 projets et programmes dans plus de 110 pays. Son budget ordinaire (72 millions de dollars en 2010-2011) est approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies et par le Conseil général de l'OMC. Il dote le CCI des moyens de son action. Les ressources extrabudgétaires fournies par les donateurs (86 millions de dollars en 2010-2011) permettent de financer l'assistance technique et les projets.

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du CCI pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011. Il a effectué son audit en examinant les opérations et les activités financières au siège du CCI à Genève.

#### **Opinion du Comité des commissaires aux comptes**

Le Comité a émis une opinion non assortie de commentaires sur les états financiers de l'exercice biennal 2010-2011.

#### **Conclusion générale du Comité**

Le CCI améliore progressivement la gestion éclairée de ses ressources et de ses résultats. Il a également amélioré la mise en route de ses projets, même s'il reste encore beaucoup à faire pour renforcer les mécanismes de contrôle appliqués jusque-là. Si l'organisation continue de mettre au point un cadre de gestion axée sur les résultats qui puisse mieux prendre en compte l'ensemble de ses activités, elle éprouve des difficultés à assurer une collecte et une présentation consistantes des informations relatives à ses résultats. Pour améliorer davantage encore sa gestion financière, le CCI pourrait renforcer la validation de ses informations financières, et notamment mieux valider les comptes matières présentant un solde débiteur, discuter les conclusions de son actuaire et renforcer les mécanismes de contrôle régissant la sélection et le recrutement des consultants.

Le CCI, qui est une organisation de taille relativement modeste, estime que certaines évolutions, telles que l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), sont tributaires de la mise en place intégrale et dans les délais du progiciel de gestion intégré de l'ONU, Umoja. Toutefois, pour le Comité, le CCI est en mesure de produire des états financiers conformes aux normes IPSAS et de réussir d'autres avancées avant la mise en place du progiciel de gestion intégré.

## Principales constatations et recommandations

### Mise en application des normes IPSAS

Même si le CCI a accompli des progrès dans l'application des normes IPSAS, le Comité estime que le Centre devrait pouvoir produire des états financiers conformes à ces normes, tirer déjà parti de certains avantages que procure une information financière améliorée, sans attendre la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré, et trouver des solutions pratiques à de nombreux problèmes. Si le projet bénéficie de l'appui voulu, le CCI devrait pouvoir produire, avant 2014, des états financiers conformes aux normes IPSAS. Le Centre est en mesure d'entreprendre d'autres initiatives, telles que la budgétisation et la gestion axées sur les résultats, qui lui permettront de tirer le meilleur parti de l'adoption des normes IPSAS; toutefois, il n'a pas encore clairement énoncé les avantages qu'il attend du projet.

### Gestion financière

Durant la période à l'examen, le CCI n'a pas systématiquement analysé et discuté les informations figurant dans les états financiers. Il n'a pas vérifié l'exactitude des informations communiquées à son actuaire sur les fonctionnaires et les anciens fonctionnaires et n'a pas non plus analysé ou cherché à comprendre les hypothèses utilisées par l'actuaire pour calculer les prestations dues à la cessation de service, afin de s'assurer qu'elles sont plausibles au regard de l'effectif actuel et de celui des fonctionnaires retraités du CCI. Le Comité a également relevé que le CCI ne s'était pas employé à obtenir la confirmation d'un solde ancien à recevoir du Programme des Nations Unies pour le développement et ne s'était pas non plus posé la question d'une dépréciation de cet actif au 31 décembre 2011.

### Gestion axée sur les résultats

Bien qu'il ait progressé dans la mise au point d'un cadre de gestion axée sur les résultats, le CCI doit encore réduire les risques d'incohérence susceptibles d'affecter la collecte et la présentation des données. L'enjeu majeur, qui consiste à corréliser les résultats et les coûts, reste largement tributaire de la mise en place du progiciel de gestion intégré, Umoja, et de la poursuite des travaux préparatoires entrepris par le CCI en 2013.

### Gestion des projets

Le Comité a conclu que la démarche adoptée par le CCI en ce qui concerne la conception des projets tenait compte de bonnes pratiques professionnelles et que l'introduction de normes d'assurance qualité et d'autres processus liés à la mise en route des projets avait contribué à améliorer la gestion des projets du CCI. Toutefois, le Comité a constaté que l'on pouvait beaucoup faire encore dans les domaines suivants pour consolider les améliorations apportées jusque-là et en tirer parti.

Si les procédures du CCI s'appuient sur des techniques reconnues de gestion des projets, le Centre n'a pas adopté de norme ou de code reconnu dans les secteurs public et privé, tels que la méthode de gestion et de certification de projet PRINCE2 (PProjects IN Controlled Environments), pour la gestion

**permanente de ses projets.** Le Comité estime que l'adoption d'une telle norme comporterait des avantages, tels qu'un meilleur accès à des pratiques courantes et à des spécialistes. Un rôle clef généralement reconnu – celui du parrain ou du « propriétaire » d'un projet – n'est pas défini dans la démarche du CCI.

**Le Comité a relevé la nécessité d'une meilleure prise en compte des risques dans la conception des projets et leur examen par les pairs.** Les risques étaient clairement identifiés dans les descriptifs, mais l'on notait l'absence, dans la plupart des cas, de plans précis d'atténuation des risques, qui souffraient généralement d'un partage imprécis des risques entre de nombreuses parties. Les incidences potentielles en matière de ressources financières et de calendrier n'étaient pas clairement indiquées dans les plans et les budgets des projets examinés.

**Le Comité a constaté que la documentation concernant la justification, les buts et le contexte des projets était bien plus détaillée que celle relative aux considérations pratiques et aux risques liés à l'exécution.** La planification des activités était présentée sous une forme résumée, tandis que les liens et les corrélations entre les activités n'apparaissaient pas. Des plans d'exécution plus détaillés donneraient aux évaluateurs et à la direction l'assurance supplémentaire qu'un projet serait exécuté dans le respect des délais, des coûts et des spécifications approuvés.

À la lumière des constatations qui précèdent, le Comité formule, dans le corps du présent rapport, des recommandations détaillées qui prennent en compte les observations de la direction du CCI. En résumé, aux termes des principales recommandations, le CCI devrait :

- **Continuer d'élaborer, pour faire face aux risques liés aux projet IPSAS, des solutions qui ne sont pas entièrement tributaires du progiciel Umoja, définir clairement les objectifs et les avantages escomptés du projet IPSAS et élaborer une méthodologie pour suivre et gérer la concrétisation des avantages de ce projet;**
- **Élaborer de bonnes procédures de contrôle de la qualité, assorties de justificatifs, pour valider l'intégrité des données fournies à ses actuaire;**
- **S'efforcer d'assurer davantage de cohérence et d'objectivité dans la collecte des données relatives aux principaux indicateurs de succès et dans la présentation de ces indicateurs;**
- **Envisager de mettre en place un système de gestion de projets conforme aux normes du secteur, en veillant notamment à distinguer clairement les rôles respectifs de chef de projet et de parrain de projet;**
- **Demander aux chefs de projet et aux évaluateurs de vérifier si les risques associés à un projet ont été correctement évalués et quantifiés et si l'on a veillé à atténuer ces risques par une répartition claire des responsabilités en matière de gestion;**
- **Demander aux évaluateurs et aux hauts responsables de s'assurer qu'il y a eu une planification détaillée au moins pendant les premières phases des activités suivant la mise en route des projets.**

### **Suite donnée aux recommandations antérieures**

Sur les neuf recommandations formulées pour l'exercice biennal précédent, trois ont été intégralement appliquées, quatre étaient en cours d'application et deux n'avaient pas été mises en œuvre (contre une recommandation appliquée et trois en cours d'application pour la période précédente). Le Comité juge la situation satisfaisante, tout en estimant que le CCI devrait rechercher les moyens d'améliorer le taux d'application des recommandations.

## A. Contexte

1. Depuis 1964, le Centre du commerce international (CCI) aide les pays en développement et les pays à économie en transition à réaliser un développement durable grâce aux exportations en lançant, en appuyant et en exécutant des projets, l'accent étant mis sur la compétitivité. Pour ce faire, le Centre fournit des services de développement du commerce au secteur privé, aux organismes d'appui au commerce et aux responsables politiques et œuvre de concert avec des organismes nationaux, régionaux et internationaux.

2. Le CCI est une organisation en transition. L'administration continue de mettre l'accent sur l'application de la gestion axée sur les résultats afin de créer une culture plus orientée vers les résultats. En 2011, les activités se sont concentrées sur la formation du personnel à la conception des projets, d'autres initiatives devant être mises en chantier pour renforcer d'autres phases du cycle de gestion de projets du Centre. Le CCI prépare la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), en coordination avec l'ONU.

3. La capacité du Centre de fournir des services et un appui techniques est freinée par un taux élevé de vacance de postes, qui était de 25 % en décembre 2011, un taux nettement plus bas, cependant, que le taux de 38 % relevé en 2010. L'administration étudie les causes des retards qu'enregistrent les recrutements et prend diverses mesures correctives, dont la formation, qui doit permettre aux gestionnaires de mieux comprendre le système de recrutement et de sélection du personnel, ainsi que le rôle qu'ils sont appelés à jouer dans ce domaine.

## B. Mandat, étendue des vérifications et méthode

4. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du CCI pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

5. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du CCI au 31 décembre 2011 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

6. Le Comité a également procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable et les contrôles financiers internes du CCI et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. Le Comité a porté son attention sur la mise en route des projets au CCI, y compris les changements apportés récemment aux modalités pertinentes.

7. L'audit a été réalisé au siège du CCI à Genève, où sont basées toutes ses fonctions. Le Comité a effectué cet audit en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne, pour éviter tout double emploi.

8. Le présent rapport intéresse des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale, y compris sur des questions que l'Assemblée et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avaient expressément soulevées.

9. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec le CCI, aux vues duquel il est fait la place qu'il convient. Les recommandations formulées dans le présent rapport n'abordent pas la question des mesures que le CCI pourrait vouloir imposer à des fonctionnaires ayant failli au respect de son règlement financier et de ses règles de gestion financière, des instructions administratives et des directives connexes.

## **C. Constatations et recommandations**

### **1. Suite donnée aux recommandations antérieures**

10. Au 31 mars 2012, sur les neuf recommandations formulées pour l'exercice biennal précédent, trois (33 %) avaient été appliquées, quatre (44 %) étaient en cours d'application et deux (22 %) n'avaient pas été appliquées.

#### **Recommandations partiellement mises en œuvre ou non appliquées**

11. De l'avis du Comité, les progrès restent insuffisants en ce qui concerne l'application de la recommandation tendant à ce que le CCI réexamine sa politique de comptabilisation des congés annuels et l'adapte à la norme IPSAS 25 concernant les avantages du personnel. Le Comité estime aussi que le CCI pourrait élaborer davantage sa politique de financement des prestations dues à la cessation de service en ce qui concerne l'élément de ses engagements relatif à son programme de coopération technique.

12. Le Comité a réitéré la plupart des recommandations non appliquées dans les sections pertinentes. La recommandation concernant l'examen du processus budgétaire et soulignant les incidences de la décision prise par une organisation mère d'approuver un montant inférieur a été soulevée avec l'OMC et le Secrétariat de l'ONU et il a été convenu qu'un seul document serait présenté aux deux organisations fournissant aux membres de l'OMC, dans les délais voulus, des informations plus détaillées sur le budget. À la suite de ces consultations, le CCI a conclu qu'il serait trop difficile de s'écarter du principe de la répartition égale du budget du CCI.

## 2. Aperçu de la situation financière

### Situation financière générale

13. Le CCI est un organisme conjoint de coopération technique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Son fonds général est financé à parts égales par l'OMC et l'ONU. Pour l'exercice biennal en cours, le CCI a reçu des États Membres des contributions d'un montant de 72,8 millions de dollars, soit une augmentation de 11,2 millions de dollars par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (61,6 millions de dollars). Le Centre a reçu des contributions volontaires d'un montant de 80 millions de dollars (2008-2009 : 72,8 millions de dollars). Les recettes provenant d'autres sources sont demeurées constantes, à 7,1 millions de dollars. L'ensemble des recettes du CCI sont passées de 141,6 millions à 159,9 millions de dollars. Pendant le même exercice, les dépenses du CCI sont passées de 129,5 millions à 157,8 millions de dollars, en raison principalement de l'augmentation de 19,7 millions de dollars des coûts du personnel, et de l'augmentation de 4,1 millions de dollars du coût des services contractuels découlant d'accords additionnels relatifs aux subventions au titre du programme élargi de coopération technique.

14. Au 31 décembre 2011, le CCI a rendu compte d'un déficit de 10,6 millions de dollars, imputable principalement au passif non provisionné de 58,9 millions de dollars correspondant aux prestations dues au personnel, qui n'est pas entièrement compensé par les excédents des autres fonds. Toutefois, le CCI dispose de réserves suffisantes pour faire face à ses engagements actuels et de quelque 76 millions de dollars de crédits statutaires pour le prochain exercice. Il dispose donc, pour l'immédiat, de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités courantes.

15. Les soldes de trésorerie du CCI, d'un montant de 56,1 millions de dollars, sont détenus principalement dans la trésorerie commune de l'ONU. Quelque 42,6 millions de dollars correspondent aux liquidités détenues au titre de projets de coopération technique, dont un montant de 35,5 millions de dollars provenant d'un solde inutilisé et un montant de 4,3 millions de dollars correspondant à la réserve de fonctionnement au 31 décembre 2011. La réserve de fonctionnement a été créée pour pallier les retards de paiement des contributions annoncées et faire face à tout déficit affectant les recettes des fonds d'affectation. Le niveau souhaité de la réserve de fonctionnement correspond à 15 % des dépenses consacrées annuellement aux activités de coopération technique.

16. Pour donner suite à la recommandation réitérée du Comité tendant à ce que le CCI accroisse ses réserves de fonctionnement pour atteindre le niveau prescrit par le Contrôleur de l'ONU, lesdites réserves ont été augmentées de 1,4 million de dollars; toutefois, en raison d'un développement des activités de coopération technique, les réserves représentent 10 % du montant net des dépenses de 2011, qui s'élèvent à 42,7 millions de dollars. Le Comité note cependant que si on tient compte du solde inutilisé, le CCI dispose, pour ses activités de coopération technique, de réserves de fonctionnement suffisantes qui s'élèvent à environ 39,8 millions de dollars, soit l'équivalent de 85 % du montant des dépenses de 2011.

**17. Le CCI accepte la recommandation du Comité le priant de réexaminer ses besoins en réserves de fonctionnement et notamment de déterminer s'il convient**

**d'appliquer le plafond de 15 %. Le CCI déterminera le niveau applicable de la réserve de fonctionnement et soumettra une proposition à l'ONU.**

### **3. Gestion financière**

#### **Nomination de consultants**

18. Le Comité a examiné les dépenses du CCI et a constaté qu'un montant de 23 millions de dollars avait été payé à des consultants. Il a examiné 24 versements effectués à des consultants, ainsi que le processus de sélection de ces derniers. Bien que le CCI ait pu justifier la sélection de chaque candidat, le Comité a constaté que l'on n'avait pas systématisé l'identification des consultants – par exemple en faisant appel à un fichier ou à une base de données de candidats potentiels – et qu'on avait souvent omis d'évaluer au moins trois candidats. Rien n'indiquait que le CCI s'employait à trouver les raisons pour lesquelles il n'arrivait pas à trouver au moins trois candidats acceptables. Le Comité considère que l'incapacité systématique d'identifier des candidats suffisamment qualifiés rend le CCI vulnérable aux risques d'une mauvaise utilisation des fonds et de fraude.

**19. Le Comité recommande que le CCI tienne à jour une base de données sur les consultants et leur comportement professionnel et applique les politiques de l'ONU en matière de recrutement de consultants.**

#### **Montant des contributions à recevoir du Programme des Nations Unies pour le développement**

20. L'état de l'actif et du passif du CCI fait apparaître une créance sur le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'un montant de 1,02 million de dollars (montant non encore remboursé des dépenses encourues par le CCI pour des projets exécutés par le PNUD), vieille de plus d'un an. Cette somme représente plus de la moitié du total de toutes les sommes à recevoir. Le Comité a observé que, bien que le CCI ait abordé la question avec le PNUD, il n'avait pas reçu de réponse à ses messages de relance; faute par le PNUD de reconnaître la créance susmentionnée, le CCI devrait envisager de la déprécier.

**21. Le Comité recommande au CCI : a) de gérer ses comptes débiteurs en effectuant le suivi régulier des sommes importantes qu'il doit recouvrer et en recherchant un accord sur ces montants; et b) d'envisager la dépréciation des actifs en l'absence d'une reconnaissance effective des créances.**

**22. Pour le traitement de cette question, le CCI a proposé qu'un suivi soit à nouveau assuré avec le bureau du PNUD.**

#### **Engagements non réglés**

23. Face à des engagements non réglés de 4 064 dollars, qui n'avaient pas été automatiquement annulés, le Comité avait précédemment recommandé au CCI d'examiner les lacunes qui avaient entraîné le maintien d'engagements caducs dans les états financiers de fin d'exercice. Le CCI et le Comité ont tous deux examiné les engagements non réglés figurant dans les états financiers de l'exercice 2010-2011 et ont confirmé qu'aucun n'était resté ouvert au-delà du délai prévu. S'il est vrai que le CCI doit encore annuler les soldes résiduels de l'exercice 2005-2007, le Comité considère la recommandation comme classée.

#### 4. Prestations dues à la cessation de service

24. Les prestations dues à la cessation de service sont des prestations payables au personnel qui quitte l'Organisation. Les états financiers du CCI pour l'exercice 2010-2011 font état de prestations dues à la cessation de service et de prestations dues après le départ à la retraite d'un montant de 60,1 millions de dollars (2008-2009 : 41,6 millions de dollars). Un montant de 54,8 millions de dollars correspondait aux prestations d'assurance maladie après la cessation de service payables au personnel en poste et aux anciens fonctionnaires ayant pris leur retraite. Les prestations sont calculées par évaluation actuarielle en appliquant un taux d'actualisation obtenu par référence au rendement sur le marché des obligations de sociétés de premier rang de 4,5 % (6 % au 31 décembre 2009). Les engagements au titre des prestations ont augmenté de 13,3 millions de dollars (montant inscrit à la rubrique des dépenses dans les états financiers du CCI) en raison de variations du taux d'actualisation obtenu par référence aux fluctuations du rendement des obligations de sociétés et de l'hypothèse d'une hausse du coût des soins de santé pour les plans d'assurance maladie en dehors des États-Unis où la majorité des retraités du CCI ont pris leur retraite.

25. Le Comité a examiné les évaluations actuarielles et en a conclu que les actuaires étaient professionnellement compétents pour effectuer les évaluations et que les hypothèses utilisées pour calculer le taux d'actualisation et mesurer les gains et les pertes actuariels étaient conformes à la norme IPSAS 25 concernant les avantages du personnel. Toutefois, les données concernant les régimes d'assurance maladie autres que ceux offerts aux États-Unis étaient limitées. S'il incombe à la direction du CCI de faire en sorte que les données qu'il fournit aux actuaires sont à la fois précises et complètes, le Comité a trouvé que les données examinées par le Centre n'étaient pas les données fournies par la suite aux actuaires et aucune explication n'a été donnée pour les différences entre les jeux de données. Nous avons donc effectué des vérifications d'audit supplémentaires et sommes en mesure de confirmer que les données fournies à l'actuaire étaient précises.

**26. Le Comité recommande au CCI d'élaborer de bonnes procédures de contrôle de la qualité, assorties de justificatifs pour valider l'intégrité des données fournies aux actuaires concernant les prestations à la cessation de service.**

27. L'évaluation actuarielle incluait des engagements de 1,8 million de dollars correspondant à des congés annuels non pris. Il s'agit non seulement des engagements au 31 décembre 2011, mais aussi des prévisions de congés annuels additionnels accumulés par le personnel après le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Si la démarche était conforme à l'exercice précédent et énoncée selon les conventions comptables en vigueur, à l'avenir elle n'obéirait pas aux dispositions de la norme IPSAS 25 ou de toute pratique comptable généralement acceptée et pourrait avoir des incidences significatives sur les états financiers du CCI en ce qui concerne l'application des normes IPSAS. Le Comité prend note de l'interprétation de la norme IPSAS 25 faite par le CCI et l'Administration de l'ONU à cet égard et en fera une analyse plus approfondie avec l'équipe de l'ONU chargée de l'application des normes IPSAS.

28. Le Comité avait précédemment recommandé que le CCI, en concertation avec l'ONU, envisage de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettrait en œuvre les normes IPSAS. Le Comité estime que

cette recommandation est devenue sans objet. Elle est remplacée par la recommandation ci-dessous.

**29. Le Comité recommande au CCI de faire apparaître pour 2012-2013 ses engagements à la cessation de service d'une manière pleinement conforme à la norme IPSAS 25 (en donnant plus d'informations dans les notes des états financiers au sujet des incidences des variations du taux d'actualisation sur le montant estimatif des engagements).**

30. Le Comité avait précédemment recommandé que le CCI établisse un plan de financement des prestations dues à la cessation de service. Le CCI a reporté la décision sur cette question jusqu'à ce que l'ONU mette en place cette politique. Si le CCI facture des frais d'appui aux programmes pour toutes les activités de coopération technique, ceux-ci ne contiennent pas en général d'élément ayant trait aux prestations à la cessation de service, situation qui doit être revue à la lumière de l'importance de ces prestations. Le Comité estime que sa recommandation précédente est toujours valable. Il estime également que les projets de coopération technique devraient absorber la totalité des coûts de personnel.

**31. Le CCI s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il examine la méthodologie appliquée aux frais d'appui aux programmes et s'assure que la totalité des coûts de personnel soit facturée à tous les projets. Le Centre examinera le montant comptabilisé et envisagera d'accroître le taux afin de pouvoir inclure le financement des prestations à la cessation de service.**

## **5. Biens durables et non durables**

### **Biens durables**

32. Au 31 décembre 2011, le CCI faisait apparaître dans ses états financiers des biens durables d'un montant initial de 3,7 millions de dollars (note 11), dont environ 700 000 dollars correspondant à des biens hors siège et le solde appuyant les activités régulières du CCI au siège à Genève.

33. Pendant l'exercice biennal, le CCI, pour répondre à une recommandation du Comité, a entrepris, dans un effort concerté, de rationaliser son inventaire et de réconcilier les inventaires avec les biens durables qu'il détient. Le CCI a donc identifié des biens (achetés il y a plusieurs années) pour un coût initial de 1,8 million de dollars, qui étaient obsolètes, avaient été transférés au bénéficiaire ou n'étaient plus utiles et il s'est occupé de la liquidation de ces actifs en passant par les comités de contrôle du matériel. Au 31 décembre 2011, le CCI signalait que des biens d'une valeur de 675 000 dollars étaient en attente de liquidation, dont une valeur de 325 000 dollars correspondait à du matériel obsolète et une valeur de 350 000 correspondait aux biens de sept projets. Des plans de cession de ces biens devraient être arrêtés dès que possible et certainement avant le 31 décembre 2012.

## **6. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public**

### **Gouvernance des projets et gestion des risques**

34. Le CCI a créé une équipe IPSAS, parrainée par le Directeur général, pour sensibiliser l'organisation aux avantages offerts par l'application des normes IPSAS. L'équipe IPSAS comprend le Coordonnateur de l'application des normes IPSAS, qui

est le Directeur de l'appui aux programmes, un directeur de projet et 18 autres fonctionnaires venant des finances, des services communs, des ressources humaines, de l'informatique, des communications et de la Division du développement des marchés, y compris des membres suppléants.

35. Le directeur de projet tient un registre des risques comprenant cinq risques identifiés comme pouvant nuire à la réalisation du projet, dont trois pourraient avoir d'importantes conséquences et un haut degré de probabilité :

- L'ONU ne fournira pas de progiciel de gestion intégré permettant au CCI de faire également rapport de ses états financiers en exprimant les soldes en sa monnaie de fonctionnement, soit en francs suisses, comme le demandent les normes IPSAS;
- Il n'existe pas de systèmes permettant de mesurer les coûts de mise au point d'actifs incorporels, tels que des logiciels qui peuvent présenter un intérêt pour le CCI;
- L'ONU ne fournira pas de progiciel de gestion intégré permettant au CCI de réévaluer chaque mois sa part des placements, des montants en espèces et des soldes en francs suisses dans la trésorerie commune.

36. Le CCI estime qu'il faut résoudre ces trois problèmes au moyen du nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja) mis en place par l'ONU. En outre, dans l'examen approfondi des normes IPSAS et de leurs incidences sur le CCI, on se fie, pour traiter un grand nombre de questions identifiées, au nouveau progiciel de gestion intégré pour saisir les données nécessaires ou pour effectuer les calculs ou les rapprochements nécessaires.

37. Le Comité estime que le CCI a trop recours au progiciel de gestion intégré pour répondre aux risques identifiés et pour adopter les mesures nécessaires à la mise en œuvre des normes IPSAS et qu'il n'a pas examiné la possibilité de régler ces problèmes grâce à des solutions pratiques, sans s'en remettre totalement au progiciel de gestion intégré de l'ONU. Par exemple, pour saisir les coûts de mise au point des actifs incorporels, un simple système de gestion du temps combiné à l'identification des coûts directs, comme les frais de consultant, devrait suffire. Le CCI n'a pas identifié dans son inventaire de risques liés à l'intégrité des données ou à la gestion du changement et le Comité n'a pas non plus eu la preuve que ces problèmes importants avaient été résolus.

38. Le CCI a par la suite informé le Comité qu'il avait incorporé ses risques dans l'inventaire des risques de l'ONU relatifs à l'application des normes IPSAS et que l'inventaire actualisé avait été officiellement présenté à l'équipe IPSAS en avril 2012.

**39. Le Comité recommande au CCI d'examiner régulièrement les risques auxquels il fait face, d'analyser les lacunes dans l'application des normes IPSAS et de déterminer quelles autres options pourraient servir à atténuer les problèmes qui relèvent de la direction du CCI pour ce qui est des questions en suspens.**

40. Le CCI a informé le Comité qu'il avait l'intention de suivre manuellement les mouvements des actifs incorporels et que le Groupe de travail sur les normes IPSAS élaborait une méthode pour saisir ces mouvements à l'aide de progiciels intégrés. En

outre, le CCI a informé le Comité que l'ONU examinait des options concernant la monnaie de fonctionnement du CCI.

### **Élaboration de projets d'états financiers types**

41. Des états financiers types représentent des modèles d'états financiers conformes aux normes IPSAS et comprennent les états financiers de base, les informations à publier dans les notes étayant les états financiers de base et les conventions comptables à appliquer. Ils fournissent une première occasion d'audit qui permet d'identifier les lacunes dans les états provenant d'une divulgation incomplète ou d'une interprétation erronée des pratiques et des normes comptables. Cet examen anticipé fournirait l'occasion au CCI d'élaborer un ensemble d'états financiers pleinement conformes aux normes IPSAS.

42. Lorsque les normes seront intégralement appliquées, les états financiers subiront des changements dans leur forme et ne seront plus présentés individuellement pour chaque fonds mais seront établis selon la norme IPSAS 1 (états financiers) présentant un point de vue unique de la situation des recettes, des dépenses, de l'actif et du passif de l'organisation. Il faut examiner la question de savoir si les différents aspects du fonctionnement des entités correspondent aux définitions données dans les normes.

43. Les autres changements concernant les états financiers sont les suivants :

- Un état additionnel comportant un tableau détaillé des variations de l'actif net/situation nette et un état de rapprochement budget/dépense plus détaillé;
- Des conventions comptables plus détaillées et des notes plus complètes accompagnant les états financiers pour renforcer la transparence de l'information financière;
- Une analyse plus exhaustive de la nature des dépenses encourues pendant l'année dans l'état des résultats financiers (état des recettes et des dépenses);
- Les dépenses ne sont comptabilisées que lorsque les biens et les services ont été reçus, ce qui signifie que les engagements figurent plus longtemps dans les états;
- Les actifs à long terme figurent dans l'état financier (état de l'actif et du passif) et leur coût est réparti de façon égale pendant leur durée de vie au moyen d'une charge annuelle, au lieu d'être comptabilisé en totalité à l'achat.

44. Si certains des changements que nécessite le passage des normes comptables du système des Nations Unies aux normes IPSAS ont déjà été apportés par le CCI, tels que la prise en compte de certains avantages du personnel comme les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et l'élaboration de quelques conventions comptables conformes aux normes IPSAS et les informations complémentaires révisées figurant dans les états financiers, on attend d'autres modifications importantes du format et du contenu des états financiers. Il serait dans l'intérêt du CCI de préparer à l'avance, pour examen par le Comité, un jeu d'états financiers « pro forma » conformes aux normes IPSAS et comportant des données comptables véritables pour juger de la pertinence du format proposé.

45. **Le Comité recommande au CCI d'élaborer un jeu d'états financiers « pro forma » conformes aux normes IPSAS, à examiner en interne en utilisant un guide IPSAS des informations à fournir avant d'en discuter avec le Comité.**

46. Le CCI a informé le Comité qu'il continuait d'élaborer des états financiers types et qu'il espérait présenter, fin 2012, ses premiers états financiers adaptés aux normes IPSAS et assortis de notes d'information et que, vers la fin du premier semestre de 2014, ces états comporteraient des données comptables adaptées aux normes IPSAS.

#### **Gérer tous les avantages du passage aux normes IPSAS**

47. Le Comité a trouvé peu d'éléments attestant que les effets escomptés de l'adoption des normes IPSAS avaient été mis en corrélation avec les objectifs du projet et faisaient l'objet d'un suivi, ou que le CCI avait établi un plan en vue de tirer avantage de tous ces effets. Le Comité note que le CCI a fait part au Groupe de travail sur les normes IPSAS de ses premières réflexions sur les fruits du passage aux Normes dans le cadre des travaux de ce dernier visant à identifier les avantages à l'échelle de l'ONU. Si le CCI veut tirer pleinement parti des avantages escomptés du passage aux normes IPSAS, il importe que ceux-ci soient d'abord définis et quantifiés correctement, puis gérés, contrôlés et examinés de manière active afin de ne rien perdre de leur utilité.

48. Lorsque les normes IPSAS seront appliquées, le CCI disposera, en temps opportun, d'informations plus précises et exprimées en données comparables sur le montant total des dépenses et sur l'état et la valeur de son inventaire, de ses actifs corporels et incorporels et de son passif. On risque de perdre tout l'avantage de l'application des normes si ces informations ne sont pas utilisées à bon escient pour prendre des décisions éclairées sur le déploiement des ressources et pour identifier les possibilités d'améliorer les rapports coût-efficacité. Il importe donc que les domaines opérationnels où l'on va adopter les normes IPSAS soient formés dès maintenant à la façon d'utiliser ces nouvelles informations, qui visent à améliorer les rapports coût-efficacité.

49. Le Comité considère que, s'il est vrai que les normes IPSAS produiront pleinement leurs effets avec le temps, il n'en faut pas moins dresser le plus tôt possible des plans pour concrétiser ces avantages. Or, au HCR, la responsabilité de la réalisation des avantages escomptés n'est pas encore clairement attribuée. Les responsables des domaines fonctionnels ne se sont pas encore engagés à tirer parti de façon quantifiable des effets escomptés et ne sont pas en mesure de dire comment ces avantages seront obtenus ou mesurés. Sans vision précise des moyens de concrétiser les avantages ni responsabilité clairement établie au niveau de chaque unité fonctionnelle, le risque existe que les avantages potentiels tardent inutilement à être concrétisés ou soient perdus. Sans plan précis et formellement arrêté qui indique les tâches à redéfinir, le risque existe que les responsables des domaines fonctionnels ou d'autres parties prenantes résistent aux changements qui doivent être opérés pour concrétiser les avantages ou les rejettent.

50. **Le Comité recommande au CCI de définir clairement les objectifs et les avantages escomptés du projet IPSAS et d'élaborer une méthodologie pour suivre et gérer la concrétisation des avantages.**

51. **Le Comité recommande que le CCI renforce son programme institutionnel de gestion du changement concernant l'application des normes IPSAS, en précisant la manière dont les responsables de chaque unité fonctionnelle pourront prendre en main la réalisation des avantages escomptés pendant et après l'application des normes.**

52. Le CCI a informé le Comité que les responsables se consacraient à l'élaboration des plans de concrétisation des avantages et prendraient le processus en main mais que, pour le Centre, cela ne pourrait se faire qu'après que l'ONU ait élaboré ses propres plans.

## **7. Budgétisation et gestion axées sur les résultats**

53. Aux termes des processus de la budgétisation et de la gestion axées sur les résultats :

- Les programmes sont élaborés et mis en place à l'aide d'une série d'objectifs prédéterminés et de résultats escomptés;
- Les résultats escomptés sont tirés des produits et liés à ceux-ci;
- Les résultats sont mesurés à l'aide d'objectifs et d'indicateurs de performance, en utilisant un cadre logique dans lequel les résultats escomptés sont précis, mesurables, réalisables et assortis de délais.

54. L'objectif du CCI est de promouvoir le développement humain durable et de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement ou en transition grâce au développement du commerce et de l'entreprise, en accomplissant les trois tâches suivantes :

- Fournir une assistance aux décideurs pour les aider à intégrer le secteur privé dans l'économie mondiale;
- Renforcer les capacités des institutions de promotion du commerce qui apportent leur concours aux entreprises;
- Améliorer la compétitivité internationale des entreprises.

55. Depuis l'exercice biennal 2008-2009, le CCI utilise huit indicateurs pour évaluer et mesurer les résultats obtenus dans le cadre de ces trois objectifs. Pour y parvenir, il faut mesurer : le nombre de stratégies adoptées pour le développement du commerce; le nombre de réseaux nationaux; le nombre de positions de négociation améliorées; le nombre d'institutions de promotion du commerce ayant amélioré leur classement; le nombre de propositions présentées par les institutions de promotion du commerce; le nombre d'entreprises pouvant formuler des stratégies commerciales et le nombre d'entreprises en mesure d'exporter ou ayant rencontré des acheteurs potentiels et conclu des contrats par la suite. Tous ces indicateurs ont été corrélés à des objectifs chiffrés.

### **Élaboration et application de nouveaux indicateurs axés sur les résultats**

56. Le Comité a néanmoins constaté dans son rapport précédent (A/65/5 (Vol. III) et Corr.1) que le CCI avait simplement mesuré le nombre d'organisations ou d'entreprises concernées sans chercher à évaluer les répercussions sur le commerce international. Le CCI a reconnu que, comme le Comité le recommandait, il devrait

perfectionner ses indicateurs de succès et les cibles connexes pour mieux évaluer l'impact qualitatif de ses projets.

57. Le CCI continue d'utiliser les huit indicateurs pour informer les donateurs, les partenaires, l'Assemblée générale et les autres parties prenantes des résultats obtenus au niveau des entreprises. Toutefois, le CCI a fait part de ses plans au Comité concernant le passage progressif aux indicateurs révisés d'ici à 2014-2015 et l'incorporation de rapports sur les résultats obtenus d'ici à 2015-2016. Les propositions doivent recevoir l'aval des principaux contributeurs du CCI et des partenaires de l'ONU. Pour le Comité, les propositions pourraient éventuellement apporter les principales améliorations suivantes :

- Meilleure couverture de l'éventail des activités du CCI, allant des services d'information commerciale à ses activités avec des entreprises individuelles, en passant par des organismes commerciaux nationaux et des gouvernements. Le nouveau plan-cadre fera donc appel pour la première fois à l'utilisation des services d'information commerciale du CCI et aux données statistiques qu'il fournit sur les marchés d'exportation;
- Résultats de plus en plus différenciés par sexe, tenant compte des objectifs internationaux en matière de développement pour la promotion de la femme, nécessitant que l'on rende compte d'une manière plus structurée à un grand nombre de parties prenantes;
- Création d'un tableau de bord en ligne dès le début de 2013 pour pouvoir mieux rendre compte des réalisations aux parties prenantes, telles que les donateurs;
- Travaux préparatoires d'élaboration d'indicateurs de l'impact des projets envisagé, par exemple, sous l'angle de la création d'exportations, la durabilité du point de vue de l'emploi et de l'environnement, indicateurs qui seront complétés par des objectifs de référence d'ici à 2015-2016.

58. Le Comité relève des difficultés importantes qui devront être effectivement réglées si le CCI veut réaliser son intention en grande partie avec des ressources limitées (un budget direct de mise en œuvre d'environ 500 000 dollars). Dans ce but, il faut :

- **Maîtriser le risque d'incitations perverses.** La plupart des indicateurs clefs proposés par le CCI s'attachent à suivre le nombre d'institutions ou d'entités qui rendent compte d'améliorations grâce à l'aide du CCI. Le risque inhérent à cette démarche est que la poursuite de tels objectifs pourrait gaspiller les ressources du CCI entre de multiples organes marginaux plutôt que de les maximiser en les investissant dans des institutions clefs offrant le retour sur investissement le plus élevé. Cette stratégie irait à l'encontre des efforts que déploie le CCI pour concentrer ses ressources relativement modestes sur des programmes prioritaires et les pays les moins développés. L'administration dispose de moyens qui peuvent atténuer ce risque, tels qu'une intervention plus résolue au stade du lancement du programme (mentionné à la section 10 ci-dessous). L'administration estime que ce risque sera considérablement réduit lorsque le CCI aura mis en place de nouveaux dispositifs, en cours d'élaboration, pour l'évaluation des besoins des pays et pour l'appui intégré aux institutions de commerce et aux exportateurs;

- **Maîtriser les risques de subjectivité et l'imprécision des réponses.** Ce sont les entités bénéficiaires de l'aide du CCI qui rendent compte de la plupart des indicateurs et qui font état d'améliorations redevables à la contribution du CCI. De tels indicateurs ne sont pas garants de l'objectivité des réponses et ne peuvent pas témoigner de l'importance des améliorations ni dans quelle mesure ces améliorations ont été obtenues grâce à la contribution du CCI. De telles questions nécessitent en règle générale une évaluation détaillée indépendante. Le CCI dispose d'une directive demandant une telle évaluation;
- **Réduire les incohérences dans la collecte des données.** Le Comité a noté que le CCI avait rencontré précédemment des problèmes dans la collecte des données pour les indicateurs, qui avaient produit des tendances erronées ou ambiguës. En 2010-2011, les indicateurs de résultats relatifs aux entreprises se situaient à des niveaux entre 5 et 27 fois ceux recherchés. Le CCI a confirmé au Comité que les résultats ont particulièrement souffert des variations d'interprétation de la date à partir de laquelle l'on pouvait enregistrer les améliorations. En 2011, le CCI a élaboré des directives pour améliorer la cohérence de la pratique dans ce domaine et a organisé des séminaires de formation sur la conception des projets à l'intention des chefs de projet, mais le même risque inhérent s'applique aux nouveaux indicateurs;
- **Réduire les incohérences dans la présentation des données.** Le Comité a noté que les indicateurs proposés par le CCI adoptaient diverses présentations, les uns indiquant le nombre absolu d'entités rendant compte d'améliorations, les autres s'intéressant seulement à l'augmentation du nombre d'entités ayant enregistré des améliorations. Bien qu'il soit compréhensible que le CCI suive les instructions du Siège de l'ONU, le fait d'utiliser différents systèmes pour rendre compte d'un éventail de mesures peut accroître les difficultés d'interprétation. Enregistrer seulement l'augmentation laisse le lecteur dans l'incertitude quant au seuil au-dessus duquel elle est réalisée et laisse à penser que si l'on maintient les réalisations au niveau de l'année précédente (ce qui est parfois un choix délibéré du CCI), il n'y a pas d'augmentation;
- **Modérer la charge que représente la communication de renseignements pour les pays les moins développés.** Les capacités institutionnelles et de collecte des données dans les pays les moins développés sont limitées et l'un des principes bien reconnus du développement international veut que les donateurs et les organisations s'attachent à coordonner et à harmoniser leurs demandes d'informations. Le défi que doit relever le CCI est d'harmoniser de façon efficace ses nouveaux indicateurs avec ceux d'autres partenaires. Le CCI a confirmé auprès du Comité que l'harmonisation des indicateurs était l'un des principaux objectifs dans le cadre de la mise en place de la gestion axée sur les résultats.

59. **Le Comité recommande que le CCI : a) assortisse son rapport sur les indicateurs de résultats de commentaires et de données qui témoignent de la mesure dans laquelle le nombre d'entités rendant compte d'améliorations dues à l'intervention du CCI sont situées dans des pays prioritaires ou dans les pays les moins développés; b) combine les indicateurs de résultats choisis avec des rapports de synthèse sur son évaluation périodique détaillée des programmes, afin d'avoir une connaissance plus approfondie et de recevoir des preuves de l'existence d'améliorations et d'être sûr qu'elles sont imputables à la**

participation du CCI; et c) réduise les contradictions et les écarts affectant les indicateurs de résultats indiqués en produisant des définitions et des directives détaillées dès que possible à la suite de l'accord sur les indicateurs et ce, bien avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

60. Le Comité recommande également que le CCI organise des consultations avec ses parties prenantes et d'autres organismes de promotion du commerce pour garantir la cohérence des rapports et faire en sorte que le fardeau qui lui est imposé par ses propres besoins soit soutenable.

### Corréler les dépenses et les résultats

61. Dans son rapport précédent, le Comité a noté que, dans ses rapports sur les résultats obtenus, le CCI n'établissait pas de lien clair entre les réalisations et les ressources allouées. Des résultats insuffisants n'étaient pas suivis d'une réaffectation des ressources et les données financières n'étaient pas comparées aux chiffres retenus pour la programmation. Cela traduisait en partie l'absence d'une interface entre les systèmes de données sous-jacents. Dans un rapport précédent, le Comité avait recommandé au CCI d'envisager l'établissement de liens entre les ressources budgétaires et les résultats. L'administration a informé le Comité de la première mesure qu'elle a prise à cet égard pour la planification opérationnelle en 2012, et qui consiste à appliquer une pénalité sous forme de pourcentage lorsque les divisions opérationnelles remanient leurs ressources extrabudgétaires.

62. Le progiciel de gestion intégré actuellement en place au CCI date du début des années 90 et ne lie pas de manière efficace les produits, les résultats et l'impact des activités de l'organisation aux dépenses encourues. Les systèmes existants rendent principalement compte des coûts selon des éléments comptables (personnel, consultants, hébergement, etc.) ou bien selon le total des coûts par division. Le Comité note que le CCI comptait sur la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré pour pouvoir établir des liens entre les dépenses et les résultats.

63. En 2011-2012, le Comité a donné la priorité aux résultats plutôt qu'aux coûts, bien qu'on ait commencé à mesurer les coûts en adoptant de nouvelles méthodes, telles que des modèles de collecte manuelle des coûts, en attendant la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré de l'ONU. L'administration du CCI a informé le Comité qu'elle avait l'intention d'établir des liens entre les coûts et les résultats pour 10 % à 20 % de son portefeuille de projets à l'échéance de fin 2012. À cet égard, le Comité estime que le CCI devra surmonter les obstacles et les incertitudes de la manière suivante :

- En créant des systèmes permettant de mesurer les frais généraux centraux comme la technologie de l'information, le service des achats ou les services juridiques et de les réaffecter, le cas échéant, à des projets et à des programmes précis. Le CCI a l'intention d'en faire une priorité en 2013;
- En renforçant sa capacité de mesurer les coûts relatifs au personnel et de les répartir de façon précise entre différents projets et des programmes. Le Comité note que le CCI, qui est en réalité un organisme de services consultatifs dont 80 % des coûts sont liés aux ressources humaines, ne dispose pas d'un logiciel de gestion du temps du personnel pour étayer ces coûts. Le Comité croit

comprendre que c'est le progiciel de gestion intégré de l'ONU qui comportera un module de gestion du temps du personnel.

64. Savoir juger le rapport coût-efficacité en connaissance de cause est essentiel au succès des activités du CCI puisque le Centre est une petite organisation qui doit répondre à de multiples appels à ses ressources de la part de plus d'une centaine de pays, et qui doit prendre des décisions difficiles sur l'affectation des ressources en consultation avec les donateurs.

**65. Le Comité réaffirme sa recommandation visant à établir des liens entre les réalisations et les ressources qui ont été affectées et à utiliser les informations concernant des réalisations insuffisantes pour mieux décider de la réaffectation des ressources.**

**66. Le Comité recommande au CCI d'approcher l'équipe de mise en œuvre du projet de progiciel de gestion intégré (Umoja) pour faire en sorte que soit mis en service un module de gestion du temps du personnel.**

## **8. Lancement des projets**

### **Contexte**

67. Le Comité a porté son attention sur le lancement des projets au CCI dans le cadre de sa vérification des questions de gestion pour l'exercice biennal 2010-2011, au titre de la règle de gestion financière 7.5.

68. Le Comité a conclu de ses travaux que l'approche adoptée par le CCI en ce qui concerne la conception des projets tenait compte de bonnes pratiques professionnelles et que l'introduction de normes d'assurance qualité et d'autres processus liés à la mise en route des projets avait contribué à améliorer la gestion des projets du CCI. L'annexe 2 énonce les principaux critères utilisés par le Comité, fondés sur les bonnes pratiques reconnues dans le milieu professionnel et son évaluation des pratiques du CCI. Les recommandations du Comité, présentées ci-après, s'appuient sur les améliorations réalisées jusqu'à présent en s'attachant aussi à les renforcer.

69. En juillet 2009, les hauts responsables du CCI ont approuvé de nouveaux dispositifs pour la conception des projets visant à améliorer la qualité et la consistance des nouvelles propositions. Un mécanisme d'examen critique par les pairs, qui se trouve au cœur des nouveaux dispositifs, vise à garantir l'assurance de la qualité de la documentation élaborée pendant la conception des projets avant que ceux-ci ne soient présentés à l'administration pour approbation. Le CCI est d'avis qu'une meilleure conception des projets permettra une planification, une mise en œuvre, un suivi et une évaluation plus efficaces et plus effectives des projets, ainsi qu'une meilleure harmonisation des objectifs stratégiques du CCI et des règles de l'ONU régissant les achats.

70. Le CCI n'a pas en règle générale de grands projets d'équipement. Aucun ne dépasse 10 millions de dollars et la plupart se situent en dessous de 3 millions de dollars. Les principales dépenses correspondent aux frais encourus pour les vacataires, le personnel du CCI, les voyages et la formation. Bien qu'il ne s'agisse pas de grands projets, ceux-ci sont complexes et comportent des risques. Les cinq projets examinés par le Comité font appel à de multiples participants dans les secteurs privé et public, dispersés dans divers lieux géographiques, parlant

différentes langues et identifiés à des cultures et à des pratiques de commerce diverses.

71. Bien que les chefs de projet au CCI se rendent fréquemment dans les pays bénéficiaires, ils remplissent la plus grande partie de leur rôle à distance, à partir de Genève. Cela exige une conception soignée des projets et une haute supervision interne dès le début du cycle des projets. Des erreurs ou des insuffisances dans les phases de conception du projet auront pour corollaires des plans mal conçus et susciteront des ambiguïtés dans les rôles et les responsabilités, ce qui compliquera le travail à distance et augmentera les risques de dépassement des coûts et des délais et de non-réalisation des objectifs.

### **Établir des normes cohérentes pour le lancement des projets et l'assurance de la qualité**

72. Le Comité a noté que, bien que les procédures du CCI s'inspirent des meilleures pratiques, le Centre n'avait pas adopté de norme ou de code reconnu de gestion des projets utilisé dans les secteurs public et privé, tels que PRINCE2 ou les pratiques de l'Institut de gestion de projets, pour toute la gestion permanente de ses projets. Le Comité estime que l'adoption d'une norme ou d'un code reconnu de gestion de projets permettrait de ménager une voie sûre pour les futures améliorations de la gestion de projets, de partager des points communs en matière d'approche et de compréhension au CCI et avec les gestionnaires de projet extérieurs, et d'assurer un meilleur accès à la formation « clefs en main » pour les gestionnaires de projet et à l'examen critique par les pairs.

**73. Le Comité recommande que le CCI envisage d'adopter un code ou une norme reconnu de gestion des projets dans un délai de trois ans.**

74. En l'absence d'une méthode reconnue de gestion des projets, les examens auxquels le CCI soumet les projets pourraient s'avérer incohérents. Les pairs chargés de l'examen interne s'appuient sur des directives de base relatives aux éléments à prendre en compte dans chaque composante du projet. Toutefois, ils s'inspirent aussi de leur propre expérience ou de leurs cadres de référence. L'harmonisation par le biais d'un code reconnu favoriserait une classification cohérente des projets du CCI en fonction des risques prévus et du niveau de complexité. Les projets de moindre envergure ou moins complexes peuvent faire l'objet d'un traitement plus superficiel lors de leur examen par les pairs.

75. La portée de l'examen critique se limite à la mise en route du projet, ce qui correspond à l'objectif qui lui est assigné. Le Comité note cependant que, lors de la vérification des activités du CCI, le Bureau des services de contrôle interne a identifié des problèmes liés à des modifications apportées après coup à des paramètres clefs du projet ayant trait au budget, au champ d'intervention et aux activités, sans qu'il y ait eu examen et approbation préalables. Le Comité estime que cette situation révèle des lacunes dans les procédures qui régissent les modifications apportées aux projets et qu'un examen par les pairs ou autre examen des changements s'impose.

**76. Le Comité recommande que le CCI examine avec un soin particulier tout changement important dans la documentation de base de la gestion du projet (tel que les modifications apportées au budget, au champ d'intervention et aux produits) pendant la phase de mise en œuvre et de suivi, en faisant réaliser une**

**étude fondée sur des faits par au moins un membre de la haute direction, un responsable de la qualité ou un parrain du projet.**

#### **Renforcement du mécanisme de responsabilisation des cadres supérieurs**

77. Il est de bonne pratique dans la gestion de projets de définir des rôles distincts pour le chef de projet et pour le parrain du projet. Le parrain est généralement un responsable au sein d'une organisation (habituellement au niveau en dessous du conseil d'administration) auquel on confie la responsabilité officielle de mener le projet à bien et qui jouit d'une autorité suffisante et du temps nécessaire pour y parvenir. Le commanditaire se fera de fait le champion du projet, aidera à lever les obstacles à sa réussite, tel le manque de ressources, gardant la haute main mais sans se perdre dans la gestion quotidienne du projet, responsabilité qui demeure celle du chef de projet. Les parrains sont souvent les mieux placés pour évaluer les résultats des projets sur le long terme, par opposition aux résultats immédiats et produits livrables sur lesquels les chefs de projet portent leurs efforts. Le niveau du responsable qui joue le rôle de parrain devrait s'adapter à la portée et à la complexité du projet, ainsi qu'aux risques qui y sont associés. Dans la mesure du possible, il devrait permettre de renforcer les responsabilités existantes en matière de gestion.

**78. Le Comité recommande que le CCI définisse le rôle précis d'un parrain de projet dans le processus de gestion de projets, auquel il incomberait de confirmer : a) que l'on dispose d'effectifs et de ressources financières suffisants pour mener à bien le projet; b) que des dispositifs ont été mis en place pour la gestion des liens entre les projets dans les programmes multiprojets; et c) que des mécanismes ont été mis en place pour le suivi des résultats des projets en termes d'effets sur les bénéficiaires, au-delà des prestations effectives.**

#### **Renforcement des assurances sur les produits livrables**

79. Le Comité a trouvé que la documentation sur la justification des projets, leurs buts et leur contexte était bien plus détaillée que celle concernant les considérations pratiques et les risques liés à l'exécution. En général, la planification des activités est présentée sous une forme résumée, leurs calendriers étant représentés par des diagrammes à barres de Gantt (avec échelle de temps). Les liens entre les activités ne sont pas représentés dans les diagrammes de Gantt. Si ces présentations résumées peuvent donner une idée précise des projets, elles ne peuvent, à terme, permettre de suivre les activités. Des plans d'exécution plus détaillés donneraient aux évaluateurs et à la direction l'assurance supplémentaire qu'un projet serait exécuté dans le respect des délais, des coûts et des spécifications prévus.

**80. Le Comité recommande que le CCI demande aux pairs examinateurs et aux cadres supérieurs d'établir qu'il y a eu une planification détaillée au moins pendant les premières phases des activités suivant la mise en route des projets.**

81. Les plans concernant les projets du CCI (et les cadres logiques) ont tendance à concentrer l'attention sur la stratégie et les produits susceptibles d'apporter des changements et des solutions aux bénéficiaires. Plus généralement, nous avons noté qu'il était évident que les textes explicatifs relatifs à la manière dont les projets devaient être suivis, gérés et gouvernés et les rapports sur la gestion de projets produits, examinés et approuvés pendant la phase de mise en œuvre et de suivi des progrès, étaient moins étoffés. Une liste récapitulative, par exemple, renforcerait la

cohérence entre les vérifications et indiquerait clairement quelle documentation doit être établie concernant la planification, les rapports, le contrôle et la documentation technique pour être soumise à l'approbation du CCI et des participants au cours de la vie du projet. Les indicateurs associés renseigneraient les participants sur les objectifs généraux du projet en matière de temps, de coûts et de qualité.

**82. Le Comité recommande au CCI de définir en détail, au stade de la mise en route des projets, ses procédures de gestion des projets et ses produits, y compris le format de ses rapports sur l'état d'avancement des projets, qui seront utilisés pour le suivi des progrès par rapport aux objectifs :**

- a) **L'énoncé détaillé des activités de gestion des projets qui seront exécutées;**
- b) **Les indicateurs de valeur acquise;**
- c) **Les dépenses effectives et les dépenses prévues.**

#### **Évaluation et gestion des risques inhérents à la mise en œuvre des projets**

83. L'inspection des plans des projets et des budgets a montré que les éventuelles incidences financières et les éventuelles incidences sur les calendriers découlant des risques et des incertitudes inhérents au projet n'étaient pas clairement évoquées. Les risques étaient clairement énoncés dans les dossiers de décision, mais il convient de noter l'absence, dans la plupart des cas, de plans précis d'atténuation des risques. Les documents relatifs à l'initiation du projet n'indiquaient pas clairement si le chef de projet avait fait incorporer des mesures d'atténuation des risques dans la stratégie et le plan de travail des projets. On compte qu'à l'avenir on pourra améliorer les plans grâce à l'introduction d'un format amélioré de plan de gestion des risques qui tienne compte de la probabilité et des incidences des risques.

**84. Le Comité recommande que les chefs de projet du CCI et les vérificateurs du Groupe de l'assurance de la qualité vérifient spécifiquement : a) si les risques ont été évalués correctement, y compris si leurs incidences ont été quantifiées en termes monétaires (dans les cas où les risques ont des conséquences financières); b) dans quelle mesure des dispositifs d'urgence ou d'atténuation des risques peuvent-ils répondre aux risques qui ont été identifiés; et c) si on a clairement précisé à qui incombait la responsabilité de la gestion des risques identifiés.**

## **D. Renseignements communiqués par l'administration**

### **1. Comptabilisation en pertes d'espèces, d'effets à recevoir et de biens**

85. Le CCI a informé le Comité qu'il avait comptabilisé en pertes d'effets à recevoir un montant de 56 000 dollars (contre 24 000 dollars pour l'exercice biennal précédent), correspondant à des avances au titre du personnel et à des voyages que l'on ne peut plus recouvrer (40 000 dollars) et à des coûts de voyage jugés non recouvrables pour la participation d'experts techniques du CCI à une réunion en 2007 (16 000 dollars). Le CCI a également comptabilisé en pertes des biens durables d'une valeur de 3 000 dollars (2008-2009 : 2 000 dollars) par suite de leur perte en cours d'exercice biennal.

**2. Versements à titre gracieux**

86. Le CCI a indiqué qu'aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au cours de l'exercice biennal 2010-2011. Aucun versement à titre gracieux n'a été relevé pendant l'audit.

**3. Cas de fraude et de présomption de fraude**

87. Le CCI a indiqué qu'il n'y avait eu aucun cas de fraude ou de présomption de fraude pendant l'exercice biennal 2010-2011. Aucun cas n'a été relevé pendant l'audit.

**E. Remerciements**

88. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier la Directrice exécutive, le Directeur de l'appui aux programmes et leurs collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) **Amyas Morse**

Le Vérificateur général des comptes  
de la République sud-africaine  
(*Signé*) **Terence Nombembe**

Le 30 juin 2012

## Annexe I

**État d'avancement de l'application des recommandations  
formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos  
le 31 décembre 2009**

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Par.</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la</i>		<i>Recommandation</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Recommandation</i>
		<i>première fois</i>		<i>intégralement appliquée</i>	<i>partiellement appliquée</i>	<i>non appliquée</i>	<i>devenue caduque</i>
Analyser les répercussions de l'application des normes IPSAS sur les procédures administratives et financières	22	2008-2009			X		
Lors de l'examen du processus d'établissement du budget qu'il doit effectuer à la demande du Comité du budget, des finances et de l'administration de l'OMC, le Centre doit mettre l'accent sur les incidences du principe de la répartition égale des charges pour le financement du budget ordinaire lorsqu'un organisme de tutelle approuve un montant plus faible	29	2008-2009	X				
Analyser les défauts qui ont entraîné le maintien d'engagements caducs dans les états financiers lors des opérations de traitement informatique effectuées en fin d'exercice dans le SIG	38	2008-2009	X				
Poursuivre les efforts déployés pour augmenter le montant de sa réserve d'exploitation à hauteur du montant prescrit	41	2004-2005			X		
Examiner sa méthode d'évaluation actuarielle des engagements au titre des congés dans le cadre de l'application des normes IPSAS	63	2008-2009				X	
Mettre en place un mécanisme de financement pour les prestations dues à la cessation de service et le soumettre à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC pour examen et approbation	67	2006-2007				X	
Perfectionner ses indicateurs de succès et les cibles connexes pour mieux évaluer l'impact qualitatif de ses projets	76	2008-2009			X		
Envisager les moyens de créer des liens entre les ressources budgétaires et les résultats	78	2008-2009			X		
Veiller à ce que : a) les comptes d'inventaire des services extérieurs soient correctement gérés et actualisés; et b) les biens durables soient retirés de l'inventaire en temps opportun et confiés à d'autres utilisateurs ou cédés, selon qu'il convient	85	2008-2009	X				
<b>Total</b>				<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Pourcentage du total</b>				<b>33</b>	<b>44</b>	<b>22</b>	<b>0</b>

## Annexe II

### Le processus de gestion de projets évalué par rapport aux principes de bonne pratique

<i>Principes de bonne pratique appliqués à la gestion des projets</i>	<i>Processus du Groupe de l'assurance de la qualité des projets – principaux domaines dans lesquels le CCI respecte les prescriptions</i>
Le projet doit avoir un dossier de décision.	Plan d'exécution, sections 1. Contexte, 2. Justification et 6. Budget
Le projet doit être exécuté selon des objectifs succincts de temps, coût et qualité (les progrès et la réussite du projet seront par la suite évalués par rapport à ces objectifs, ainsi qu'au dossier de décision).	Plan d'exécution, annexe I, Cadre logique « indicateurs » et annexe II, Plan de travail
Il convient de rendre compte de l'état d'avancement de l'exécution du projet selon un calendrier convenu.	Plan d'exécution, modèle 7 M et E, et annexe IV, Plan de contrôle de l'exécution
Le suivi des travaux doit s'effectuer selon une structure de répartition des tâches.	Plan d'exécution, annexe I, Cadre logique « indicateurs » et annexe II, Plan de travail
La durée d'exécution du projet doit être établie par étapes pour faciliter le suivi de l'exécution.	Plan d'exécution, section 3, Stratégie, annexe II, Plan de travail, et annexe IV, Plan de contrôle de l'exécution
Il faut disposer de procédures pour gérer les risques et les problèmes (y compris des solutions pour réduire les risques).	Plan d'exécution, section 3, Stratégie, annexe II, Plan de travail, annexe IV, Plan de contrôle de l'exécution et annexe V, Plan de gestion des risques
Les produits livrables doivent être conformes aux critères de qualité avant d'être utilisés.	Plan d'exécution, annexe I, Cadre logique « indicateurs »
Le processus de gestion du projet devrait lui-même être subordonné à des normes et des critères de qualité bien définis.	Plan d'exécution, section 3, Stratégie, section 5, Organisation et gestion, annexe I, Cadre logique « indicateurs »  Accords de prestation de service établis dans le cadre de certains projets  Descriptif du rôle du chef de projet  Descriptif du rôle du responsable dans le pays
Les demandes de changement doivent faire l'objet d'un suivi officiel.	Plan d'exécution, section 3, Stratégie, section 5, Organisation et gestion, annexe I, Cadre logique « indicateurs »
L'examen et l'approbation des produits livrables doivent être définis.	Processus du projet du Groupe Assurance qualité en trois étapes  Plan d'exécution, section 3, Stratégie, section 5, Organisation et gestion, annexe I, Cadre logique « indicateurs »
Les chefs de projet doivent faire rapport au commanditaire du projet qui détient le dossier de décision et qui doit répondre du succès ou de l'échec du projet.	Plan d'exécution, section 3, Stratégie, section 5, Organisation et gestion, annexe VI, Plan de communication

## Chapitre III

### Certification des états financiers

Les états financiers du Centre du commerce international pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières du Centre au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à IV du Centre du commerce international qui figurent ci-après sont corrects.

La Sous-Secrétaire générale et contrôleuse  
(*Signé*) Maria Eugenia **Casar**

Le 29 mars 2012

## Chapitre IV

### Rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2011

#### A. Introduction

1. Le Centre du commerce international (CCI) est un organisme conjoint de coopération technique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'occupe des aspects opérationnels du développement du commerce. Il a pour mission de favoriser le succès des opérations d'exportation des petites entreprises des pays en développement et des pays en transition en apportant au secteur privé, aux organismes de promotion du commerce et aux décideurs, avec le concours de ses partenaires, des solutions durables et inclusives en matière de développement commercial. Coparrainé par la CNUCED et l'OMC, il est, comme l'a affirmé le Conseil économique et social dans sa résolution 1819 (LV) du 9 août 1973, le pôle de toutes les activités de coopération technique des Nations Unies en matière de promotion du commerce, chargé de l'exécution du sous-programme 6 (Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations) relevant du programme 10 (Commerce et développement) du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011. Durant cet exercice, le programme est resté très polarisé sur les clients desservis par le Centre et s'est employé à atteindre les principaux objectifs figurant dans le plan stratégique de 2009-2012, tels qu'approuvés par le Groupe consultatif commun à sa quarante-troisième réunion en décembre 2009, à savoir : a) renforcer l'intégration du secteur des entreprises à l'économie mondiale par un soutien accru aux décideurs; b) renforcer les capacités des institutions de promotion du commerce qui épaulent les entreprises; c) renforcer la compétitivité internationale des entreprises grâce aux formations et aux soutiens proposés par le CCI.

2. Dans le cadre des interventions d'exécution de son programme pour l'exercice biennal 2010-2011, le CCI a privilégié six grands domaines d'action : a) contribuer au développement durable en prenant comme point de mire les objectifs du Millénaire pour le développement; b) se concentrer sur les besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et de l'Afrique subsaharienne, priorité qui continuera de mobiliser au moins 50 % des fonds extrabudgétaires, conformément à ses engagements antérieurs; c) renforcer les capacités d'exportation grâce à des solutions intégrées adaptées aux pays; d) concevoir des solutions structurées au niveau régional; e) créer des biens publics mondiaux pour mettre les solutions à la disposition du plus grand nombre; et f) miser sur les produits et l'impact. L'un des facteurs clefs de la stratégie du CCI a été le perfectionnement constant des outils et méthodologies pour faire en sorte que l'assistance technique dispensée reste alignée en permanence sur les besoins constamment renouvelés du système commercial mondial. Le deuxième grand facteur a été la mise en place d'un système d'assurance qualité permettant de mesurer et d'améliorer le système de gestion des projets. Conformément aux engagements souscrits dans le cadre stratégique pour 2010-2011, priorité a été donnée à la qualité lors de la phase de conception des projets et services, sachant qu'un projet bien conçu facilite et améliore l'exécution et augmente ainsi les chances d'obtenir les produits et les impacts escomptés.

Pour appuyer ses interventions d'exécution, le CCI a privilégié cinq domaines organisationnels internes, à savoir :

a) Lever des fonds supplémentaires selon trois axes complémentaires de mobilisation des ressources, à savoir : i) préserver les flux de fonds extrabudgétaires provenant des donateurs traditionnels malgré la crise économique actuelle et les difficultés rencontrées par plusieurs pays habituellement donateurs; ii) mobiliser des ressources pour étendre les activités dans les régions où le CCI n'a pas de véritable financement telles que la région du Pacifique, où l'Australie a annoncé une contribution triennale au Centre lors de la Conférence ministérielle de l'OMC à Genève en décembre 2011; et iii) adapter l'approche aux exigences spécifiques des nouveaux donateurs. Sur ce dernier point, les pourparlers avec la Chine et la Turquie sont en bonne voie. Il est prévu d'élaborer durant le prochain exercice une stratégie générale de mobilisation des ressources qui soit à la hauteur d'un environnement en pleine mutation. Malgré une conjoncture difficile, le Centre a réussi à porter ses dépenses extrabudgétaires annuelles à 47,8 millions de dollars en 2011, dépassant ainsi son engagement initial à atteindre la barre des 40 millions de dollars à l'horizon 2013;

b) Moderniser la gestion financière. En s'employant constamment à appliquer des mesures pour les normes IPSAS et la mise en service du nouveau progiciel de gestion intégrée, le CCI a pu faire des progrès en termes de la présentation de rapports financiers mensuels à la direction, d'où une gestion plus efficace des fonds extrabudgétaires et une meilleure prévision des flux de trésorerie qui ont permis d'améliorer la planification et la disponibilité des ressources;

c) Investir dans le capital humain, avec l'amélioration du suivi et des états des ressources humaines, la mise en avant des objectifs définis dans la stratégie CCI pour le capital humain grâce notamment au lancement d'un outil de suivi des recrutements, d'un nouveau système de sélection du personnel aligné sur le Règlement du personnel des Nations Unies, le déploiement d'une stratégie d'apprentissage et de perfectionnement, la création du Conseil consultatif du CCI pour l'apprentissage et des efforts permanents pour faciliter l'exécution des activités du CCI par des procédures administratives simplifiées;

d) Améliorer les communications, avec le lancement d'un nouveau site Web CCI doté d'une architecture axée sur le client, l'acquisition d'une plate-forme CCI de gestion des relations clientèle pour améliorer le service au client et le partage de l'information dans l'ensemble de l'organisation;

e) Gagner en efficacité en s'efforçant constamment de tirer des leçons des données d'expérience afin de produire un corpus de bonnes pratiques, et mettre au banc d'essai une plate-forme institutionnelle d'apprentissage en ligne qui devrait contribuer à accroître l'efficacité de l'exécution des programmes du CCI sur le terrain.

3. Ce processus d'amélioration permanente a permis notamment d'amplifier l'impact des activités du Centre dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement), avec une part de ses activités d'assistance technique de 55 % en 2011, des taux de satisfaction élevés parmi les bénéficiaires puisque plus des trois quarts de ceux qui ont été consultés par sondage en 2011 ont estimé que la qualité des projets et services du CCI avait évolué positivement dans

les trois dernières années, avec également une supervision plus étroite des projets dès la phase de conception grâce au système d'assurance-qualité, la formation de 80 chefs de projet du CCI aux principes de la gestion axée sur les résultats et la transition générale vers la gestion axée sur les résultats à tous les niveaux de la structure de responsabilités. L'un des grands événements de la fin de l'exercice biennal 2010-2011 a été l'élaboration du plan stratégique quadriennal couvrant la période 2012-2015 et du nouveau cadre logique du CCI pour l'exercice 2014-2015, qui sera soumis pour approbation à la quarante-sixième réunion du Groupe consultatif commun en mai 2012. Ce nouveau schéma présente trois grandes caractéristiques : a) il marque une transition progressive de la mesure du résultat à celle de l'impact; b) il intègre les composantes « problématique hommes-femmes », « principe d'inclusion » et « soutenabilité » dans les rapports de projet; et c) il traduit une aspiration à prendre en compte la problématique hommes-femmes par sa volonté d'inscrire cet élément dans un grand nombre de ses indicateurs de résultats et d'impact.

4. L'environnement du commerce a continué de connaître des hauts et des bas durant l'exercice biennal 2010-2011. Si les échanges mondiaux ont fortement rebondi en 2010, les principaux marchés restent plombés par la persistance de taux de chômage élevés, des dettes souveraines et des déséquilibres budgétaires insoutenables, et le risque collatéral d'une autre récession économique mondiale. Les pays les moins avancés et autres pays vulnérables ont les plus grandes difficultés à affronter la concurrence internationale avec leurs portefeuilles d'exportations non diversifiés. L'instabilité et les perspectives incertaines de l'économie mondiale affectent directement la demande de produits d'exportation et les aides au titre de la coopération pour le développement; elles pénalisent donc les petites et moyennes entreprises des pays en développement et en transition. Ces pays tardent également à mobiliser les moyens de mondialisation innovants employés par le secteur privé face à la fragmentation des processus de production et à la globalisation des chaînes de valeur. Le Cycle de Doha des négociations commerciales de l'OMC n'a pas encore abouti et son avenir est incertain, alors que l'OMC reste la principale instance dans laquelle les pays en développement et les pays en transition ont le poids voulu pour négocier et faire respecter les engagements et les règles du commerce international au mieux des intérêts de leurs secteurs privés respectifs. Les pays en développement et les pays en transition se heurtent à des difficultés croissantes étant donné que les barrières tarifaires qui ont été supprimées sont remplacées par des exigences non tarifaires toujours plus nombreuses auxquelles les petites et moyennes entreprises sont obligées de se plier si elles veulent exporter. Face à ce problème, le CCI intervient sur la base de cinq axes stratégiques, à savoir favoriser la sensibilisation, renforcer les institutions de promotion du commerce, étoffer les politiques, aider les entreprises, généraliser les principes d'inclusion et de soutenabilité.

5. Le CCI n'ignore pas qu'il faut impérativement une approche sans exclusive et des partenariats durables pour réussir le développement commercial des secteurs productifs d'une économie donnée tout en privilégiant la participation de tous, la réduction de l'impact écologique, des avantages équitables au profit des petites et moyennes entreprises, des jeunes et des communautés pauvres ainsi que la parité hommes-femmes. En témoignent, durant l'exercice biennal 2010-2011, la poursuite des partenariats avec trois communautés économiques régionales africaines, à savoir le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté économique

des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, qui ont facilité les alliances entre différents secteurs au profit du développement et de la promotion du commerce; en témoignent aussi les alliances avec l'Organisation internationale de la Francophonie, le PNUD et l'Organisation internationale de normalisation. Le CCI a également beaucoup travaillé avec le groupe Commerce et capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Cadre intégré renforcé et l'initiative « Unis dans l'action ». Il a par ailleurs collaboré avec la Banque mondiale, la CNUCED et la Banque africaine de développement pour produire des biens et services publics et a continué d'améliorer l'accès aux services d'information commerciale grâce à son partenariat avec le Centre néerlandais de promotion des importations provenant des pays en développement. Enfin, le CCI a noué de nombreux partenariats réunissant acheteurs, organismes de développement et producteurs, ainsi que des acteurs intervenant du côté de l'offre de la chaîne de valeur, en particulier dans les secteurs de l'agroalimentaire.

6. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le CCI a conçu des activités s'inscrivant dans son mandat, notamment pour l'information commerciale et les solutions de promotion des exportations. Les efforts qu'il a constamment déployés pour accroître son impact dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables sont illustrés par le fait que 55 % de ses activités d'assistance technique de 2011 sont allées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement et que 83 % des décideurs d'Afrique subsaharienne se sont dits satisfaits de son appui. Le Centre a par ailleurs considérablement renforcé le contrôle qualité de ses projets et de la formation de son personnel à la gestion axée sur les résultats. En 2011, 64 % de la valeur des projets du CCI a été pleinement conforme à l'approche de la gestion axée sur les résultats. C'est probablement la raison pour laquelle 68 % des institutions de promotion du commerce ayant bénéficié d'un projet ou d'une formation du CCI évaluent favorablement les initiatives prises par le Centre pour les aider à améliorer leurs services au cours des trois dernières années (2009-2011) et c'est pourquoi 72 % des entreprises considèrent que la qualité des produits et services du CCI a évolué positivement durant la même période. Pendant l'exercice, le Centre a fait un travail considérable d'information et de diffusion des connaissances et a intensifié le suivi de façon à renforcer la transparence et a obtenu un taux d'exécution de 98 % des activités prescrites par son mandat (y compris les activités de coopération technique), soit environ 10 % de l'ensemble des produits du Secrétariat de l'ONU, ce qui correspond à un pourcentage bien plus élevé que ne le laisserait supposer la taille relative du Centre dans le Secrétariat. Enfin, il a veillé au caractère inclusif de ses activités d'information commerciale et d'assistance technique pour la promotion des exportations. Ainsi, il y a 44 % de femmes parmi les stagiaires de ses cours et séminaires de formation, soit un total de 8 056 femmes ou 16 % du nombre total de femmes formées par le Secrétariat de l'ONU.

7. La quarante-cinquième réunion annuelle du Groupe consultatif commun du CCI (30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2011) a réuni les organes de tutelle du Centre, des États membres de la CNUCED, des membres de l'OMC, des donateurs et des bénéficiaires. Des consultations régulières avec les donateurs et les bénéficiaires ont également eu lieu dans le cadre du Comité consultatif du Fonds mondial d'affectation spéciale du CCI. À la réunion de 2011 du Groupe consultatif commun, le Centre a été félicité pour ses programmes d'assistance technique et ses progrès

vers la gestion axée sur les résultats. Les délégués ont estimé que le CCI était bien parti pour définir une approche stratégique de la conception et de l'exécution des projets et l'ont félicité de s'efforcer constamment d'exécuter un programme de qualité déterminé par la demande. Les délégués ont applaudi la focalisation accrue du Centre sur l'assistance aux pays les plus vulnérables – pays les moins avancés, pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et États d'Afrique subsaharienne. L'impact du printemps arabe sur les activités du CCI a été évoqué et les délégués ont exprimé leur conviction qu'avec le changement les interventions du Centre seraient encore plus indispensables pour aider les pays à reconstruire leur économie. De nombreux pays ont souligné que le CCI devait poursuivre son travail d'intégration de la problématique hommes-femmes dans ses activités au siège et sur le terrain, et se sont félicités du lancement du programme Femmes et commerce qui, selon certains donateurs, constitue un élément clef des programmes de travail du Centre. Alors que s'ouvre le prochain exercice biennal, il est prévu d'améliorer les rapports de gestion axée sur les résultats, d'élargir la formation à la gestion axée sur les résultats à tous les aspects du cycle de gestion des projets, y compris l'évaluation et de miser sur la qualité de l'exécution plutôt que sur l'augmentation des ressources, autant d'initiatives qui procèdent d'une ferme volonté d'avoir un impact positif sur les exportations et de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

## **B. Aperçu général**

8. Les états financiers I, II, III et IV font apparaître les résultats financiers des activités du Centre. Les notes afférentes aux états financiers présentent les principes comptables et les règles de présentation de l'information financière appliqués par le Centre et donnent des renseignements complémentaires sur les différents fonds.

### **Recettes et dépenses**

9. Plus de la moitié des activités du Centre sont financées à l'aide de fonds extrabudgétaires, les autres étant financées au moyen du budget ordinaire. En vertu des arrangements administratifs et budgétaires qui ont été convenus par l'Organisation des Nations Unies et l'OMC et approuvés par l'Assemblée générale dans sa décision 53/411 et sa résolution 59/276, le budget ordinaire du Centre est établi en francs suisses et financé à parts égales par les deux organisations. Les quotes-parts de chacune, déduction faite des recettes accessoires, sont également fixées en francs suisses. On trouvera à l'état IV un état récapitulatif des crédits ouverts et des dépenses imputées au budget ordinaire.

10. Le montant total des ressources utilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 se répartissait comme suit, par source de financement par rapport à l'exercice précédent :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009	Augmentation (diminution)
Budget ordinaire	72 103	62 024	10 079
Activités de coopération technique <sup>a</sup>	85 597	64 579	21 018
Dépenses d'appui au programme	7 573	7 095	478
Fonds renouvelables et autres fonds	2 382	3 957	(1 575)
Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	222	190	32
Éliminations (toutes opérations interfonds)	(10 108)	(8 392)	(1 716)
<b>Total des dépenses</b>	<b>157 769</b>	<b>129 453</b>	<b>28 316</b>

<sup>a</sup> Y compris activités relevant du Cadre intégré pour lesquelles le PNUD gère les ressources du fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré. Y compris également projets financés au titre de l'initiative « Unis dans l'action ».

On trouvera le détail de ces dépenses dans l'état I. Les ressources des fonds autres que le fonds général et ceux servant à financer les dépenses d'appui au programme sont affectées à des fins spéciales et ne peuvent être utilisées pour financer les dépenses afférentes aux programmes de base du Centre.

11. Globalement, les dépenses imputées sur le budget ordinaire du Centre ont augmenté de 10,1 millions de dollars pour atteindre 72,1 millions de dollars par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2009, en raison principalement de l'augmentation des dépenses au titre des postes approuvés, de la création de nouveaux postes, de l'inflation et des fluctuations de change.

12. Les dépenses au titre des activités de coopération technique s'établissaient à 38,7 millions de dollars en 2010 et 46,9 millions de dollars en 2011, soit un montant total de 85,6 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011, ce qui représente une augmentation de 32 % par rapport au montant de 64,6 millions de dollars constaté pour l'exercice 2008-2009. Cette variation à la hausse est due principalement aux mouvements de change et au surcroît de dépenses résultant de l'exécution d'un nombre accru de programmes de grande envergure.

#### **Actifs, passif, réserves et soldes des fonds**

13. La part du Centre dans la trésorerie commune des bureaux hors Siège correspondait à un montant total de 56 081 000 dollars au 31 décembre 2011, soit 6 374 000 dollars d'encaisse et dépôts à terme, 16 017 000 dollars d'investissements à court terme, 33 553 000 dollars d'investissements à long terme et 137 000 dollars d'intérêts courus à recevoir. Sur ce montant total, 42 565 000 dollars se rapportaient aux activités de coopération technique.

14. Les engagements cumulés au titre des prestations dues par le Centre à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et les reliquats de jours de congé. Les trois types d'engagement ont été calculés sur la base d'une évaluation actuarielle réalisée par un cabinet indépendant d'actuaire qualifiés. Au 31 décembre 2011, les engagements comptabilisés par le Centre au titre de

l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et des reliquats de jours de congé étaient estimés à 54 839 000 dollars, 3 496 000 dollars et 1 781 000 dollars respectivement, soit un montant total de 60 116 000 dollars, en augmentation de 18 547 000 dollars par rapport au montant total de 41 569 000 dollars constaté au 31 décembre 2009, du fait principalement que les actuaires ont appliqué un taux d'actualisation ramené à 4,5 % au 31 décembre 2011, contre 6 % au 31 décembre 2009.

15. Le solde du fonds général du Centre, d'un montant de 695 000 dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2010, a été reversé à parts égales à l'ONU et à l'OMC. Compte tenu des contributions reçues de l'ONU et de l'OMC (72 823 000 dollars), du revenu des placements (143 000 dollars) et des recettes accessoires (536 000 dollars), le Centre a disposé d'un montant total de 73 502 000 dollars pour l'exercice 2010-2011. Les dépenses se sont élevées à 72 103 000 dollars, en comptant les engagements non réglés (2 852 000 dollars) et les ajustements sur exercices antérieurs (36 000 dollars). En conséquence et compte tenu de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (428 000 dollars), le solde du fonds général s'établissait à 1 791 000 dollars au 31 décembre 2011.

16. Les réserves consolidées et soldes des fonds font apparaître un déficit cumulé de 10 629 000 dollars au 31 décembre 2011 étant donné que les prestations dues par le Centre à la cessation de service ou après le départ à la retraite, d'un montant de 60 116 000 dollars établi sur la base de l'évaluation actuarielle, n'ont pas été provisionnées. Attendu que le principe de la comptabilisation au décaissement est actuellement appliqué aux prestations dues à la cessation de service et après la retraite, l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/241, a prié le Secrétaire général de lui soumettre à sa soixante-septième session un rapport sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

## Annexe

### **Renseignements complémentaires**

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que le Secrétaire général est tenu de communiquer.

#### **Passation par profits et pertes du montant des pertes en espèces et sur créances**

2. Conformément à la règle de gestion financière 106.8, des créances ont été passées par profits et pertes pour un montant de 56 027 dollars au cours de l'exercice biennal 2010-2011.

#### **Passation par profits et pertes du montant des pertes matérielles**

3. Conformément à la règle de gestion financière 106.9, des biens perdus d'une valeur de 3 114 dollars ont été passés par profits et pertes pour l'exercice 2010-2011.

#### **Versements à titre gracieux**

4. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au cours de l'exercice 2010-2011.

**Chapitre V**  
**États financiers de l'exercice biennal clos**  
**le 31 décembre 2011**

État I  
Centre du commerce international

État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal  
clos le 31 décembre 2011<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds général</i>	<i>Activités de coopération technique<sup>b</sup></i>	<i>Dépenses d'appui au programme</i>	<i>Fonds renouvelables et autres fonds</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)<sup>c</sup></i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009<sup>d</sup></i>
<b>Recettes</b>								
Quotes-parts <sup>e</sup>								
De l'Organisation mondiale du commerce	36 565	–	–	–	–	–	36 565	30 824
De l'Organisation des Nations Unies	36 258	–	–	–	–	–	36 258	30 813
Contributions volontaires	–	80 046	–	–	–	–	80 046	72 767
Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations	–	3 701	–	–	–	–	3 701	2 916
Recettes provenant de services fournis	–	–	9 345	1 005	–	(9 469)	881	943
Intérêts créditeurs	143	1 418	118	72	32	–	1 783	2 479
Recettes diverses ou accessoires	536	143	8	–	663	(639)	711	828
<b>Total des recettes</b>	<b>73 502</b>	<b>85 308</b>	<b>9 471</b>	<b>1 077</b>	<b>695</b>	<b>(10 108)</b>	<b>159 945</b>	<b>141 570</b>
<b>Dépenses</b>								
Traitements et autres dépenses de personnel	57 792	54 567	6 622	1 660	222	(639)	120 224	100 515
Voyages	703	3 212	–	26	–	–	3 941	2 660
Services contractuels	2 876	8 224	91	31	–	–	11 222	7 119
Dépenses de fonctionnement	6 303	1 633	21	66	–	(20)	8 003	7 113
Achats	1 615	1 015	–	229	–	(52)	2 807	2 527
Dépenses diverses	2 814	7 875	839	96	–	(52)	11 572	9 519
<b>Total des dépenses directes</b>	<b>72 103</b>	<b>76 526</b>	<b>7 573</b>	<b>2 108</b>	<b>222</b>	<b>(763)</b>	<b>157 769</b>	<b>129 453</b>
Dépenses d'appui au programme	–	9 071	–	274	–	(9 345)	–	–
<b>Total des dépenses</b>	<b>72 103</b>	<b>85 597</b>	<b>7 573</b>	<b>2 382</b>	<b>222</b>	<b>(10 108)</b>	<b>157 769</b>	<b>129 453</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>1 399</b>	<b>(289)</b>	<b>1 898</b>	<b>(1 305)</b>	<b>473</b>	<b>–</b>	<b>2 176</b>	<b>12 117</b>

	Fonds général	Activités de coopération technique <sup>b</sup>	Dépenses d'appui au programme	Fonds renouvelables et autres fonds	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Éliminations (toutes opérations interfonds) <sup>c</sup>	Total 2011	Total 2009 <sup>d</sup>
Produits à recevoir (engagements) au titre de l'assurance maladie après la cessation de service – non budgétisés <sup>f</sup>	–	–	–	–	(18 547)	–	(18 547)	17 419
Ajustements sur exercices antérieurs	(36)	90	(2)	–	–	–	52	158
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>1 363</b>	<b>(199)</b>	<b>1 896</b>	<b>(1 305)</b>	<b>(18 074)</b>	<b>–</b>	<b>(16 319)</b>	<b>29 694</b>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	428	–	24	–	–	–	452	480
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	–	(1 126)	(15)	1 141	–	–	–	–
Sommes remboursées à des donateurs	(695)	(2 047)	–	–	–	–	(2 742)	(2 026)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	–	72	–	(72)	–	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	695	43 106	2 801	2 225	(40 847)	–	7 980	(20 168)
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>1 791</b>	<b>39 806</b>	<b>4 706</b>	<b>1 989</b>	<b>(58 921)</b>	<b>–</b>	<b>(10 629)</b>	<b>7 980</b>

<sup>a</sup> Voir note 2.

<sup>b</sup> Y compris les projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement.

<sup>c</sup> Voir l'alinéa i) de la note 2.

<sup>d</sup> Les chiffres indiqués à des fins de comparaison ont été retraités pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

<sup>e</sup> Voir l'alinéa a) de la note 3.

<sup>f</sup> Correspond à une augmentation nette des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (17 695 000 dollars), des prestations liées au rapatriement (712 000 dollars) et des jours de congé accumulés (140 000 dollars); voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 1.1  
**Centre du commerce international**  
**Contributions volontaires reçues au titre des activités de coopération  
technique pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2011	Total 2010-2011	Total 2008-2009
<b>Gouvernements</b>				
Afrique du Sud	136	142	278	–
Allemagne	2 864	3 217	6 081	6 493
Australie	–	–	–	261
Belgique – Gouvernement flamand	–	–	–	1 212
Brésil	–	–	–	1 344
Cambodge	39	–	39	30
Canada	7 111	7 969	15 080	13 389
Chine	90	100	190	350
Danemark	2 297	2 459	4 756	5 028
Égypte	–	–	–	130
Espagne	–	–	–	585
États-Unis d'Amérique	45	63	108	111
Finlande	2 323	3 000	5 323	3 573
France	323	210	533	1 172
Inde	–	–	–	120
Irlande	1 110	1 284	2 394	3 060
Italie	140	–	140	150
Japon	226	107	333	66
Mali	97	–	97	220
Maurice	–	–	–	201
Mexique	–	–	–	60
Norvège	2 465	2 754	5 219	7 533
Nouvelle-Zélande	596	391	987	339
Pays-Bas	–	1 182	1 182	8 288
Roumanie	–	–	–	134
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3 465	3 255	6 720	596
Soudan	47	–	47	–
Suède	4 248	4 543	8 791	7 371
Suisse	2 716	4 382	7 098	4 769
<b>Total partiel</b>	<b>30 338</b>	<b>35 058</b>	<b>65 396</b>	<b>66 585</b>

	2010	2011	Total 2010-2011	Total 2008-2009
<b>Organisations gouvernementales et multilatérales</b>				
Banque islamique de développement	–	–	–	287
Banque mondiale	740	–	740	1 500
Bureau international du Travail	5	–	5	41
Centre de promotion des investissements et de développement des exportations	47	104	151	–
Centre syrien des entreprises et des affaires	–	–	–	57
Commission européenne	5 937	6 471	12 408	3 287
ONUDI	–	775	775	370
Organisation internationale de la Francophonie	161	86	247	359
Organisation mondiale du commerce	55	32	87	56
Secrétariat du Commonwealth	–	–	–	56
<b>Total partiel</b>	<b>6 945</b>	<b>7 468</b>	<b>14 413</b>	<b>6 013</b>
<b>Autres donateurs</b>				
African Management Services Company	217	–	217	–
Integration International Management Consultants	–	–	–	119
International Institute for Trade and Development	–	–	–	50
Malaysian Herbal Corporation	20	–	20	–
<b>Total partiel</b>	<b>237</b>	<b>–</b>	<b>237</b>	<b>169</b>
<b>Total</b>	<b>37 520</b>	<b>42 526</b>	<b>80 046</b>	<b>72 767</b>

État II  
Centre du commerce international

État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2011<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général	Activités de coopération technique <sup>b</sup>	Dépenses d'appui au programme	Fonds renouvelables et autres fonds	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite <sup>c</sup>	Éliminations (toutes opérations interfonds) <sup>d</sup>	Total 2011	Total 2009 <sup>e</sup>
<b>Actif</b>								
Encaisse et dépôts à terme	–	5	–	–	–	–	5	9
Trésorerie commune hors Siège <sup>f</sup>	5 379	42 565	4 711	2 101	1 325	–	56 081	55 417
Soldes débiteurs interfonds	57	1 242	50	–	14	(1 363)	–	–
Sommes à recevoir de sources de financement	–	1 019	–	–	–	–	1 019	1 072
Débiteurs divers	590	868	48	–	–	–	1 506	1 515
Charges comptabilisées d'avance	6 463	1 672	16	139	–	–	8 290	4 069
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 489</b>	<b>47 371</b>	<b>4 825</b>	<b>2 240</b>	<b>1 339</b>	<b>(1 363)</b>	<b>66 901</b>	<b>62 082</b>
<b>Passif</b>								
Engagements non réglés (exercice antérieur)	–	84	–	–	–	–	84	334
Engagements non réglés (exercice considéré)	2 852	4 321	64	88	–	–	7 325	7 332
Engagements non réglés (exercices à venir)	6 190	1 467	–	139	–	–	7 796	3 613
Soldes créditeurs interfonds	–	1 419	–	8	–	(1 427)	–	–
Créditeurs divers	109	274	55	16	144	64	662	1 254
Recettes comptabilisées d'avance	1 547	–	–	–	–	–	1 547	–
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite <sup>g</sup>	–	–	–	–	60 116	–	60 116	41 569
<b>Total du passif</b>	<b>10 698</b>	<b>7 565</b>	<b>119</b>	<b>251</b>	<b>60 260</b>	<b>(1 363)</b>	<b>77 530</b>	<b>54 102</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>								
Réserves de fonctionnement	–	4 261 <sup>h</sup>	1 008	–	–	–	5 269	3 656

	Fonds général	Activités de coopération technique <sup>b</sup>	Dépenses d'appui au programme	Fonds renouvelables et autres fonds	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite <sup>c</sup>	Éliminations (toutes opérations interfonds) <sup>d</sup>	Total 2011	Total 2009 <sup>e</sup>
Projets financés par des dons : soldes des fonds	–	35 545	–	–	–	–	35 545	40 217
Excédent (déficit) cumulé	1 791	–	3 698	1 989	(58 921)	–	(51 443)	(35 893)
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>1 791</b>	<b>39 806</b>	<b>4 706</b>	<b>1 989</b>	<b>(58 921)</b>	<b>–</b>	<b>(10 629)</b>	<b>7 980</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>12 489</b>	<b>47 371</b>	<b>4 825</b>	<b>2 240</b>	<b>1 339</b>	<b>(1 363)</b>	<b>66 901</b>	<b>62 082</b>

<sup>a</sup> Voir note 2.

<sup>b</sup> Y compris les projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement.

<sup>c</sup> Voir note 9.

<sup>d</sup> Voir l'alinéa i) de la note 2.

<sup>e</sup> Les chiffres indiqués à des fins de comparaison ont été retraités pour les rendre conformes à la nouvelle présentation. Les engagements au titre d'exercices à venir qui concernent le personnel affecté aux activités de coopération technique ne sont plus comptabilisés aux rubriques « Charges comptabilisées d'avance » et « Engagements non réglés (exercices à venir) ».

<sup>f</sup> Part du Centre du commerce international dans la trésorerie commune hors Siège, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme (6 373 785 dollars); placements à court terme (16 017 507 dollars; valeur de réalisation : 16 047 131 dollars); placements à long terme (33 552 624 dollars; valeur de réalisation : 33 609 464 dollars); intérêts courus à recevoir (137 109 dollars). Voir note 8.

<sup>g</sup> Montant total au 31 décembre 2011 des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (54 839 000 dollars), des prestations liées au rapatriement (3 496 000 dollars) et des jours de congé accumulés (1 781 000 dollars). Voir note 9.

<sup>h</sup> Voir l'alinéa b) de la note 4.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État III  
Centre du commerce international

État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général	Activités de coopération technique <sup>b</sup>	Dépenses d'appui au programme	Fonds renouvelables et autres fonds	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite <sup>c</sup>	Éliminations (toutes opérations interfonds) <sup>d</sup>	Total 2011	Total 2009 <sup>e</sup>
<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>								
Excédent (déficit) net (état I)	1 363	(199)	1 896	(1 305)	(18 074)	–	(16 319)	29 694
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	(57)	(533)	(50)	–	87	553	–	–
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir de sources de financement	–	53	–	–	–	–	53	(452)
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs divers	(41)	82	(32)	–	–	–	9	169
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	(3 505)	(796)	(10)	90	–	–	(4 221)	3 471
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	3 425	778	(83)	(194)	–	–	3 926	(4 129)
Augmentation (diminution) des sommes à payer aux sources de financement	–	–	–	–	–	–	–	–
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	–	(8)	(4)	(56)	–	68	–	–
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs divers	1 538	66	(13)	16	(31)	(621)	955	696
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	–	–	18 547	–	18 547	(17 419)
À déduire : intérêts créditeurs	(143)	(1 418)	(118)	(72)	(32)	–	(1 783)	(2 535)
<b>Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement</b>	<b>2 580</b>	<b>(1 975)</b>	<b>1 586</b>	<b>(1 521)</b>	<b>497</b>	<b>–</b>	<b>1 167</b>	<b>9 495</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>								
Intérêts créditeurs	143	1 418	118	72	32	–	1 783	2 535
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement</b>	<b>143</b>	<b>1 418</b>	<b>118</b>	<b>72</b>	<b>32</b>	<b>–</b>	<b>1 783</b>	<b>2 535</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>								
Engagements d'exercices antérieurs : annulations provisoires	428	–	24	–	–	–	452	480
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	–	(1 126)	(15)	1 141	–	–	–	–

	Fonds général	Activités de coopération technique <sup>b</sup>	Dépenses d'appui au programme	Fonds renouvelables et autres fonds	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite <sup>c</sup>	Éliminations (toutes opérations interfonds) <sup>d</sup>	Total 2011	Total 2009 <sup>e</sup>
Sommes remboursées à des donateurs	(695)	(2 047)	–	–	–	–	(2 742)	(2 026)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds		72	–	(72)	–	–	–	–
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(267)</b>	<b>(3 101)</b>	<b>9</b>	<b>1 069</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(2 290)</b>	<b>(1 546)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse, des dépôts à terme et de la part dans la trésorerie commune</b>	<b>2 456</b>	<b>(3 658)</b>	<b>1 713</b>	<b>(380)</b>	<b>529</b>	<b>–</b>	<b>660</b>	<b>10 484</b>
Encaisse, dépôts à terme et part dans la trésorerie commune en début d'exercice	2 923	46 228	2 998	2 481	796	–	55 426	44 942
<b>Encaisse, dépôts à terme et part dans la trésorerie commune en fin d'exercice</b>	<b>5 379</b>	<b>42 570</b>	<b>4 711</b>	<b>2 101</b>	<b>1 325</b>	<b>–</b>	<b>56 086</b>	<b>55 426</b>

<sup>a</sup> Voir note 2.

<sup>b</sup> Y compris les projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement.

<sup>c</sup> Voir note 9.

<sup>d</sup> Voir l'alinéa i) de la note 2.

<sup>e</sup> Les chiffres indiqués à des fins de comparaison ont été retraités pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## État IV

**Centre du commerce international****Fonds général : état des crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts<sup>a</sup></i>			<i>Dépenses</i>		<b>Total</b>	<i>Solde inutilisé</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Différence</i>	<i>Montant révisé</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Centre du commerce international							
Programme d'activité	61 728	11 268	72 996	69 251	2 852	<b>72 103</b>	893

<sup>a</sup> Le crédit initialement ouvert s'élevait à 61 727 961 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011; il a ensuite été porté à 64 255 816 dollars, puis à 72 995 500 dollars. L'Assemblée générale a autorisé le montant correspondant à la part de l'Organisation des Nations Unies dans ses résolutions 64/244, 65/260 et 66/245.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Notes relatives aux états financiers

### Note 1

#### Le Centre du commerce international et ses activités

a) Dans sa résolution 2297 (XXII) du 12 décembre 1967, l'Assemblée générale a approuvé l'établissement, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1968, du Centre du commerce international qui serait géré conjointement et à titre permanent par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en tant qu'associés égaux. Cet arrangement avait auparavant été approuvé, le 22 novembre 1967, par le Conseil du GATT. En 1995, les responsabilités du GATT ont été transférées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Conseil général de l'OMC a alors prié son secrétariat d'engager des négociations avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en vue de la révision des arrangements budgétaires concernant le Centre du commerce international. Le 18 décembre 1998, l'Assemblée, dans sa décision 53/411 B, a approuvé la recommandation du Secrétaire général de l'ONU et du Directeur général de l'OMC tendant à ce que les arrangements régissant le statut du Centre en tant qu'organe commun soient confirmés et reconduits avec l'OMC; elle a en outre approuvé les dispositions administratives révisées relatives au Centre qui sont énoncées au paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.3). Dans la première partie de sa résolution 59/276, l'Assemblée a pris acte des dispositions administratives révisées concernant le Centre énoncées dans le rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/59/405). La supervision gouvernementale du Centre est exercée par les membres de l'OMC et par le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED. Le Groupe consultatif commun conseille le Centre sur son programme de travail et ses activités.

b) Le Centre est l'organisme conjoint de coopération technique de la CNUCED et de l'OMC pour ce qui touche aux aspects techniques du développement du commerce. Il a pour mission de contribuer à un développement durable en apportant une assistance technique dans les domaines de la promotion des exportations et du développement du commerce international. Ses objectifs stratégiques sont les suivants : i) aider les responsables politiques à intégrer les entreprises dans l'économie mondiale; ii) renforcer les capacités des prestataires de services commerciaux aux entreprises; iii) renforcer la compétitivité internationale des entreprises. Son budget ordinaire est financé conjointement et à parts égales par l'ONU et l'OMC. Ses projets de coopération technique sont financés au moyen des contributions volontaires versées par des donateurs à des fonds d'affectation spéciale et par les crédits alloués par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

## **Note 2**

### **Récapitulation des principales conventions comptables et règles d'information financière du Centre du commerce international**

a) Les comptes du Centre du commerce international sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion, ou par le Contrôleur. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies adoptées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Le Centre applique la norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le CCS, à savoir :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
- ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
- iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
- iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers. Les conventions comptables sont normalement indiquées au même endroit;
- v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
- vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée.

b) Les comptes du Centre sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent.

c) L'exercice du Centre est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.

d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice).

e) Le budget ordinaire du Centre est établi et approuvé en francs suisses. Les comptes du Centre sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-

Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'Organisation des Nations Unies. L'encaisse, les placements, les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note.

f) Les états financiers du Centre sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies.

h) Les états financiers du Centre sont présentés conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail sur les normes de comptabilité à l'intention du Comité de haut niveau sur la gestion.

i) Les résultats des opérations du Centre présentés dans les états I à III sont récapitulés par grande catégorie d'activité, après élimination de tous les soldes interfonds et cas de double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation récapitulative ne suppose nullement que des fonds distincts puissent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne pouvant en principe servir qu'à ce fonds.

j) Recettes :

i) Les recettes du Fonds général représentent les contributions effectivement reçues de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce pendant l'exercice biennal;

ii) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des valeurs mobilières et autres titres négociables, ainsi que des placements de la trésorerie commune. Sont déduites des revenus des placements toutes les pertes subies et toutes les pertes nettes non réalisées sur les placements à court terme. Les revenus des placements de la trésorerie commune et les frais de gestion y afférents sont répartis entre les différents fonds participants;

iii) Les recettes diverses ou accessoires comprennent le revenu provenant de la location de locaux, de la vente de publications, des remboursements de dépenses passées en charge au cours d'exercices antérieurs, de la vente de matériel devenu obsolète, de sommes acceptées de la part de donateurs sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres éléments divers;

iv) Les remboursements au cours d'un exercice de dépenses imputées sur les comptes budgétaires du même exercice sont portés au crédit des mêmes comptes, mais les remboursements de dépenses se rapportant à des exercices antérieurs sont comptabilisés comme recettes accessoires;

v) Gains ou pertes de change. Lors de la clôture des comptes à la fin de chaque exercice, le solde des gains ou pertes de change est inscrit en charges

s'il est débiteur; il est comptabilisé comme recettes accessoires s'il est crédeur.

k) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses totales comprennent les engagements non réglés et les décaissements;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisations. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices à venir ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe l) iii) ci-après.

l) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme comprennent les fonds déposés dans des comptes à vue ou des comptes en banque portant intérêt et les certificats de dépôt;

ii) La trésorerie commune comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme, qui sont gérés centralement, ainsi que les revenus cumulés de ces placements. Les placements comprennent les valeurs mobilières et autres titres négociables achetés pour générer des recettes. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur de marché; les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant. Le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée dans l'état financier pertinent, et sa composition et la valeur de réalisation des placements correspondants sont précisées dans la note f figurant au bas de l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds. Le Centre ne participe qu'à la trésorerie commune hors Siège. On trouvera des précisions supplémentaires dans la note 8;

iii) Les charges comptabilisées d'avance comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Cette rubrique comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

iv) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

v) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif du Centre. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

m) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les réserves de fonctionnement et autres réserves sont comprises dans le montant total indiqué dans les états financiers pour les réserves et les soldes des fonds;

ii) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

iii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent des recettes encaissées par anticipation;

iv) Les engagements de dépenses du Centre imputables sur les crédits de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés. Ces engagements demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent;

v) Une provision représentant 1 % du traitement de base net est constituée pour faire face au passif éventuel que représentent les indemnités visées à l'appendice D du Règlement du personnel des Nations Unies et imputée sur les crédits ouverts;

vi) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent le subventionnement des primes d'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et le paiement des jours de congé accumulés. Ces trois types d'engagements sont calculés sur une base actuarielle;

vii) Les recettes inscrites par le Centre au fonds de réserve constitué pour la prime de rapatriement au titre des fonds extrabudgétaires sont calculées sur la base de 8 % du traitement net de base du personnel remplissant les conditions voulues, et le coût en est imputé sur les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, le fonds des dépenses d'appui au programme et les fonds renouvelables;

viii) Le passif éventuel est indiqué dans les notes relatives aux états financiers;

ix) Le Centre fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer le versement des pensions de retraite et des prestations de décès, d'invalidité ou autres. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation.

Il est procédé tous les deux ans à une évaluation actuarielle des actifs de la Caisse et de ses engagements au titre des prestations. Comme il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation affiliée à la Caisse la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime, le Centre

est dans l'incapacité de déterminer sa part de la situation financière et des résultats du régime de pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies; la part du Centre dans la situation nette de la Caisse n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers.

Le Centre est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée n'avait pas invoqué ces dispositions.

n) Comptes relatifs à la coopération technique :

i) Les états financiers I à III rendent compte des activités de coopération technique financées par les fonds d'affectation spéciale et par le PNUD;

ii) Les contributions volontaires sont comptabilisées comme recettes au moment où elles sont reçues, même dans le cas des montants qui n'ont pas encore été affectés à un projet particulier. Le tableau 1.1 des états financiers présente la liste des contributions volontaires reçues pendant l'exercice biennal;

iii) Les fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations représentent les allocations à recevoir du PNUD, dont le montant est calculé sur la base des intérêts et d'autres recettes diverses par rapport au montant total des dépenses;

iv) Toutes les sommes acceptées à des fins spécifiées par le donateur sont comptabilisées dans des fonds d'affectation spéciale ou inscrites à des comptes spéciaux. Un fonds d'affectation spéciale distinct est constitué pour chaque projet approuvé par le donateur et le pays bénéficiaire;

v) Sous réserve de l'accord des donateurs, les revenus des placements au titre des fonds d'affectation spéciale sont portés tout d'abord au crédit de la réserve de fonctionnement, afin de maintenir celle-ci au niveau convenu, puis à celui des fonds des donateurs ou pour augmenter le montant de la réserve de fonctionnement [voir plus loin al. x) du paragraphe n)]. Les recettes accessoires provenant de la vente de biens excédentaires ou du remboursement des dépenses sont portées au crédit du compte du projet sur lequel la dépense a été imputée à l'origine. Si le compte du projet est clos, ces sommes sont portées au crédit du donateur;

vi) Les engagements non réglés de l'exercice concernant toutes les activités de coopération technique demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'année civile, et non de l'exercice biennal, auxquels ils se rapportent. Les règles de communication de l'information financière arrêtées par le PNUD prévoient toutefois que les agents d'exécution peuvent garder les engagements non réglés dans leurs livres au-delà de 12 mois dès lors qu'il subsiste une ferme obligation de payer. Conformément aux mêmes règles, les économies découlant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs sont portées au

crédit des projets pertinents et viennent en déduction des dépenses de l'exercice;

vii) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir sont inscrits aussi bien en tant que charges comptabilisées d'avance qu'en tant qu'engagements non réglés relatifs à des exercices à venir;

viii) Un système de coût moyen est utilisé en ce qui concerne les activités de coopération technique, selon lequel les éléments du coût effectif des services d'experts qui sont propres à chaque expert sont imputés au budget des projets sur la base d'un coût moyen. On calcule le coût moyen en répartissant ces éléments entre tous les projets de coopération technique pour lesquels des services d'experts ont été assurés pendant l'exercice;

ix) Gains ou pertes de change. Les différences de change découlant des transactions courantes liées à l'exécution de projets financés par des fonds d'affectation spéciale sont portées au débit ou au crédit du budget des projets appropriés. Celles qui ne peuvent être directement imputées à un projet particulier sont portées au débit ou au crédit de la réserve de fonctionnement [voir al. x) du paragraphe n)];

x) Réserve de fonctionnement. La réserve de fonctionnement est constituée afin de remédier aux retards dans le versement des contributions annoncées et de combler le déficit des fonds d'affectation spéciale en fin d'exercice, y compris pour ce qui est des dépenses de liquidation. Durant l'exercice biennal 2006-2007, en consultation avec les gouvernements donateurs, le Centre a décidé d'augmenter progressivement le montant de cette réserve jusqu'à ce qu'il atteigne 15 % du montant estimatif des dépenses annuelles, en conservant le gain de change réalisé sur les placements et la part des intérêts revenant aux gouvernements donateurs et en portant à son crédit les contributions forfaitaires qui seraient éventuellement reçues à cette fin;

xi) Soldes des fonds d'affectation spéciale financés par des donateurs. Ces soldes comprennent le solde non engagé des allocations, les contributions qui n'ont pas encore été allouées, les soldes qui restent après l'achèvement des projets, les intérêts créditeurs et les recettes accessoires, y compris les sommes visées à l'alinéa iii) du paragraphe j) ci-dessus. Les fonds restent sous la garde du Centre en attendant les instructions des donateurs quant à leur utilisation et font l'objet d'un examen systématique lors des discussions que le Centre tient régulièrement avec tous les donateurs.

o) Dépenses d'appui au programme :

i) Le remboursement des dépenses d'appui au programme est prévu pour les activités de coopération technique financées par des fonds extrabudgétaires et est porté au débit du fonds pour les dépenses d'appui. Le remboursement est calculé de façon à représenter un certain pourcentage des ressources effectivement consacrées au programme;

ii) Les engagements non réglés imputés sur des comptes spéciaux pour les dépenses d'appui au programme sont comptabilisés de la même façon que les engagements non réglés imputés au Fonds général;

iii) Le solde du fonds pour les dépenses d'appui est reporté sur l'exercice biennal suivant;

iv) Une réserve de fonctionnement correspondant à 20 % des recettes prévues au titre des dépenses d'appui est nécessaire pour pouvoir faire face au passif éventuel, conformément à l'instruction administrative ST/AI/285.

p) Fonds renouvelables et autres fonds :

i) Des fonds renouvelables, dont le financement initial provient de sources extrabudgétaires, sont créés pour permettre d'exécuter des activités précises à l'appui des objectifs stratégiques du Centre. Les recettes provenant des activités d'un fonds renouvelable servent à rembourser les sommes avancées par celui-ci; elles sont portées à son crédit et servent à financer tous les coûts liés à ses activités. Les fonds renouvelables sont administrés conformément au mandat établi et aux objectifs opérationnels et financiers;

ii) Fonds renouvelable pour le renforcement de la sensibilisation au moyen de l'information commerciale :

Les recettes provenant de la vente d'analyses de données sur le commerce et d'instruments et de services connexes auprès des entreprises et aux niveaux mondial, régional et national servent à financer la fourniture d'autres services;

iii) Fonds renouvelable pour le renforcement des organismes de soutien au commerce et aux politiques :

Les recettes provenant de la vente de services consultatifs généraux ou spécialisés, de services opérationnels, de supports de formation, de services de mise en relation et de services connexes servent à financer la fourniture d'autres services et de supports actualisés visant à renforcer les organismes de soutien au commerce et à améliorer les conditions de l'activité commerciale;

iv) Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux entreprises :

Les recettes provenant de la vente de supports, d'outils et de services relatifs aux travaux de recherche, à la production et à la diffusion de supports à jour sur la compétitivité des entreprises et le développement sectoriel servent à financer la production de nouveaux documents et la mise à jour de documents existants.

### **Note 3**

#### **Fonds général**

a) Recettes pour l'exercice biennal 2010-2011 :

Conformément à la résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale et à la décision des Parties contractantes du GATT du 22 novembre 1967, ainsi qu'aux nouvelles dispositions administratives entre l'ONU et l'OMC que l'Assemblée a approuvées dans sa décision 53/411 et dans sa résolution 59/276, le budget ordinaire du Centre est établi en francs suisses et partagé à parts égales entre l'ONU et l'OMC.

Les dépenses prévues dans le budget révisé du Centre pour l'exercice biennal 2010-2011, tel qu'approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 66/245, s'établissaient à 72 995 500 dollars, soit l'équivalent de 69 551 300 francs suisses, contre 66 606 900 francs suisses pour l'exercice biennal antérieur, ce qui correspond à une diminution de 4,4 % en francs suisses. Les recettes diverses ont été estimées à

480 500 dollars (correspondant à 463 940 francs suisses). La quote-part requise de chacun des organismes de tutelle, à savoir l'ONU et l'OMC, était donc de 36 257 500 dollars (soit 34 543 680 francs suisses).

Les quotes-parts reçues de l'ONU et de l'OMC pendant l'exercice biennal 2010-2011 s'élevaient respectivement à 36 258 000 dollars (correspondant à 34 987 204 francs suisses) et à 36 565 000 dollars (correspondant à 34 987 204 francs suisses), soit un total de 72 823 000 dollars.

Les autres recettes pour l'exercice biennal 2010-2011 (libellées en milliers de dollars des États-Unis) sont les suivantes :

	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Recettes provenant de la location de locaux	207	183
Vente de publications	58	28
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	61	134
Gains de change	156	–
Autres recettes	54	21
<b>Total</b>	<b>536</b>	<b>366</b>

b) Charges comptabilisées d'avance :

Les charges comptabilisées d'avance au 31 décembre 2011 et 2009 (libellées en milliers de dollars des États-Unis) comprennent les éléments suivants :

	<i>2011</i>	<i>2009</i>
Engagements non réglés (exercices à venir) (al. 1) iii) de la note 2)	6 190	2 714
Avances au personnel au titre de l'indemnité pour frais d'études (al. 1) iv) de la note 2)	273	215
Autres dépenses	–	29
<b>Total</b>	<b>6 463</b>	<b>2 958</b>

c) Réserves et soldes des fonds :

En fin d'exercice, le solde excédentaire du Fonds général du Centre est porté au crédit de l'ONU et de l'OMC pour l'exercice suivant. En conséquence, le solde de 695 100 dollars reporté de l'exercice biennal 2008-2009 a été remboursé à parts égales à l'ONU et à l'OMC en 2011. Le montant de 1 791 000 dollars inscrit au compte d'excédents au 31 décembre 2011 provient d'un excédent des recettes pour l'exercice biennal 2010-2011, d'un montant de 1 399 000 dollars, et de l'annulation d'engagements de l'exercice antérieur, d'un montant de 428 000 dollars, déduction faite d'un ajustement de 36 000 dollars au titre de l'exercice antérieur.

## Note 4

### Activités de coopération technique

#### a) Charges comptabilisées d'avance :

Les charges comptabilisées d'avance au 31 décembre 2011 et 2009 (libellées en milliers de dollars des États-Unis) comprennent les éléments suivants :

	2011	2009 <sup>a</sup>
Engagements non réglés (exercices à venir) (al. 1) iii) de la note 2)	1467	670
Avances au personnel au titre de l'indemnité pour frais d'études (al. 1) iv) de la note 2)	95	118
Éléments divers	110	88
<b>Total</b>	<b>1 672</b>	<b>876</b>

<sup>a</sup> Les chiffres indiqués à des fins de comparaison pour les engagements non réglés ont été retraités pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

#### b) Réserve de fonctionnement :

Comme indiqué dans le récapitulatif des principales conventions comptables utilisées (voir l'alinéa n) x) de la note 2), le Centre a décidé d'accroître le montant de cette réserve pour le porter, au fil des ans, à 15 % du montant estimatif des dépenses annuelles. Pendant l'exercice biennal 2010-2011, le montant de la réserve de fonctionnement a été porté, avec l'accord des gouvernements donateurs, de 2 889 000 dollars au 31 décembre 2009 à 4 261 000 dollars au 31 décembre 2011, ce qui équivaut à peu près à 10 % du montant estimatif des dépenses annuelles.

## Note 5

### Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme

Au 31 décembre 2011, le montant total des réserves et du solde du fonds s'élevait à 4 706 000 dollars, résultat des variations ci-après (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2010-2011	2008-2009
Solde du fonds en début d'exercice	2 034	1 341
Excédent (déficit)	1 898	716
Ajustements sur exercices antérieurs	(2)	3
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	24	36
Virements aux fonds renouvelables	(15)	(28)
Virements à la réserve de fonctionnement	(241)	(34)
<b>Solde du fonds en fin d'exercice</b>	<b>3 698</b>	<b>2 034</b>

	2010-2011	2008-2009 <sup>a</sup>
Réserve de fonctionnement en début d'exercice	767	733
Prélèvements sur le compte d'excédents	241	34
<b>Solde de la réserve de fonctionnement en fin d'exercice</b>	<b>1 008</b>	<b>767</b>
<b>Total de la réserve et du solde du fonds</b>	<b>4 706</b>	<b>2 801</b>

## Note 6

### Fonds renouvelables et autres fonds

Les recettes provenant de services fournis se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2010-2011	2008-2009 <sup>a</sup>
Fonds renouvelable pour le renforcement de la sensibilisation au moyen de l'information commerciale	466	595
Fonds renouvelable pour le renforcement des organismes d'appui au commerce et aux politiques	32	16
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux entreprises	507	601
<b>Total</b>	<b>1 005</b>	<b>1 212</b>

<sup>a</sup> On a retraité les montants indiqués à des fins de comparaison pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

## Note 7

### Autres dépenses

Les autres dépenses pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2011 (libellées en milliers de dollars des États-Unis) sont les suivantes :

	Fonds général	Activités de coopération technique	Dépenses d'appui au programme	Fonds renouvelables et autres fonds	Éliminations (toutes opérations interfonds)	2010-2011	2008-2009
Activités administratives communes	348	–	–	–	–	348	312
Services généraux communs	1 151	–	691	–	–	1 842	1 297
Services médicaux communs	55	–	55	–	–	110	96
Services de sécurité	1 260	–	79	–	–	1 339	1 208
Dépenses d'appui aux organismes associés	–	–	14	–	–	14	42
Formation en groupe	–	7 875	–	96	(52)	7 919	6 564
<b>Total</b>	<b>2 814</b>	<b>7 875</b>	<b>839</b>	<b>96</b>	<b>(52)</b>	<b>11 572</b>	<b>9 519</b>

## Note 8

### Trésorerie commune

#### a) Généralités :

i) La Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies investit centralement les fonds excédentaires pour le compte du Secrétariat et celui du Centre. Ces fonds sont regroupés dans l'une des trois trésoreries communes gérées en interne, qui investissent dans les grandes classes d'actifs du marché monétaire et du marché des valeurs à revenu fixe. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux;

ii) Les activités de placement obéissent aux principes énoncés dans les directives de l'ONU pour la gestion des placements. Un comité des placements évalue périodiquement l'application des directives et fait des recommandations en vue de leur révision; il évalue également les résultats obtenus par les différentes trésoreries communes.

#### b) Objectifs de la gestion des placements :

D'après les directives, toutes les trésoreries communes ont pour objectifs de gestion des placements, en ordre de priorité décroissant :

i) La sécurité : assurer la préservation du capital;

ii) La liquidité : assurer une liquidité suffisante pour que l'ONU puisse aisément couvrir tous ses besoins opérationnels. Seuls sont détenus les actifs négociables qui peuvent être facilement convertis en disponibilités;

iii) Le retour sur investissement : obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché, compte tenu des contraintes liées au risque d'investissement et de la situation de trésorerie. Pour déterminer si la trésorerie commune obtient des rendements satisfaisants, on évalue ses résultats par rapport à des indices de référence.

#### c) Information financière relative à la trésorerie commune hors Siège :

i) Le Centre ne participe qu'à la trésorerie commune hors Siège, qui investit dans différents types de valeurs. Celles-ci peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Toutes les valeurs sont libellées en dollars des États-Unis. La trésorerie commune n'investit pas dans les produits dérivés, les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, et les actions;

ii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement. Les revenus de placements sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les frais de transaction directement attribuables aux activités de placement de la trésorerie commune hors Siège sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et les recettes nettes sont distribuées aux fonds participants, au prorata de leur participation;

iii) Les plus-values et moins-values sur cession de placements – en l’occurrence, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable – sont comptabilisées dans les recettes nettes distribuées aux fonds participant à la trésorerie commune hors Siège;

iv) Au 31 décembre 2011, la trésorerie commune hors Siège détenait des actifs d’une valeur totale de 1 571,6 millions de dollars, dont un montant de 56,1 millions dû au Centre, comme l’indique la rubrique « Trésorerie commune hors Siège » de l’état II (état de l’actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds);

v) Le tableau 1 récapitule l’information financière relative à la trésorerie commune hors Siège au 31 décembre 2011.

Tableau 1  
**État récapitulatif de l’actif et du passif de la trésorerie commune  
au 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Trésorerie commune hors Siège</i>
<b>Actifs</b>	
Placements à court terme <sup>a</sup>	627 484
Placements à long terme <sup>b</sup>	940 267
<b>Total des placements</b>	<b>1 567 751</b>
Encaisse	2
Produits des placements à recevoir	3 842
<b>Total de l’actif</b>	<b>1 571 595</b>
<b>Passif</b>	
Dû au Centre du commerce international	56 081
Dû aux autres fonds participant à la trésorerie commune	1 515 514
<b>Total du passif</b>	<b>1 571 595</b>
<b>Actif net</b>	–

## État récapitulatif des recettes nettes de la trésorerie commune hors Siège pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Trésorerie commune hors Siège</i>
<b>Recettes nettes</b>	
Intérêts créditeurs	40 714
Plus-values réalisées sur cessions de titres	10 080
Produits du prêt de titres <sup>c</sup>	559
<b>Recettes nettes d'exploitation</b>	<b>51 353</b>

<sup>a</sup> Valeur comptable ou juste valeur si elle est inférieure.

<sup>b</sup> Valeur comptable.

<sup>c</sup> Le prêt de titres désigne le prêt à court terme par l'ONU de titres qui lui appartiennent et pour lequel elle est rémunérée. Les conditions du prêt sont définies dans un contrat qui prévoit que l'emprunteur donne en garantie à l'Organisation un bien d'une valeur supérieure à celle du titre prêté.

d) Composition de la trésorerie commune hors Siège :

Le tableau 2 montre la ventilation des placements détenus par la trésorerie commune hors Siège par type d'instrument.

Tableau 2  
**Ventilation des placements de la trésorerie commune hors Siège  
au 31 décembre 2011, par type d'instrument**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Trésorerie commune hors Siège</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur<sup>a</sup></i>
<b>Obligations</b>		
Émises par des organismes d'État	989 127	990 001
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	325 031	326 577
<b>Total partiel</b>	<b>1 314 158</b>	<b>1 316 578</b>
Instruments à prime <sup>b</sup>	74 978	74 981
Dépôts à terme	178 615	178 615
<b>Total des placements</b>	<b>1 567 751</b>	<b>1 570 174</b>

<sup>a</sup> La juste valeur est déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties.

<sup>b</sup> Dont bons du Trésor des États-Unis et bons à prime.

## e) Gestion du risque financier :

La trésorerie commune hors Siège est exposée à différents types de risques financiers, dont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), comme il est décrit ci-après.

## i) Risque de crédit :

Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent une limite maximale de concentration des titres d'un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements. Les notes de crédit utilisées sont celles données par les principales agences de notation, Standard & Poor's et Moody's pour les obligations et les effets de commerce, et la notation individuelle de Fitch pour les dépôts à terme.

Le tableau 3 indique les notes de crédit des émetteurs dont les titres étaient détenus par la trésorerie commune hors Siège au 31 décembre 2011 :

Tableau 3  
**Ventilation des placements de la trésorerie commune hors Siège  
au 31 décembre 2011, par note de crédit**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Trésorerie commune hors Siège</i>	<i>Total<sup>a</sup></i>	<i>Notes</i>
Obligations	1 314 158	S&P : 41,4 % AAA et 58,6 % AA+/AA-; Moody's : 94,7 % Aaa et 5,3 % Aa1/Aa3
Instruments à prime <sup>b</sup>	74 978	S&P : A-1+; Moody's : P-1
Dépôts à terme	178 615	Fitch : 60,8 % A/B et 39,2 % B
<b>Total des placements</b>	<b>1 567 751</b>	

<sup>a</sup> Valeur comptable des titres au 31 décembre 2011.

<sup>b</sup> Dont bons du Trésor des États-Unis et bons à prime.

## ii) Risque d'illiquidité :

La trésorerie commune hors Siège est exposée à un risque d'illiquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à court délai. Elle conserve des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements de l'ONU au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de son encaisse, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Ainsi, la trésorerie commune hors Siège peut répondre sans délai aux demandes de retrait, et le risque d'illiquidité est considéré comme faible.

## iii) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la valeur des placements du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice versa. Le risque de taux est habituellement mesuré en fonction de la durée,

exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, et plus le risque de taux est élevé;

La trésorerie commune hors Siège est exposée au risque de taux, car ses placements comprennent des titres portant intérêt. Au 31 décembre 2011, les placements de la trésorerie commune hors Siège comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins de 4 ans. L'échéance moyenne des titres était de 0,89 année, ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque de taux;

Le tableau 4 illustre la façon dont la juste valeur de la trésorerie hors Siège au 31 décembre 2011 évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. On y voit l'incidence de glissements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Vu la conjoncture des taux d'intérêt, ces glissements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

Tableau 4  
**Sensibilité de la trésorerie commune hors Siège aux taux d'intérêt,  
au 31 décembre 2011**

<i>Glissements de la courbe des rendements (points de base)</i>	<i>Incidence sur la juste valeur (millions de dollars É.-U.)</i>
-200 . . . . .	28
-150 . . . . .	21
-100 . . . . .	14
-50 . . . . .	7
0 . . . . .	0
50 . . . . .	-7
100 . . . . .	-14
150 . . . . .	-21
200 . . . . .	-28

## Note 9

### **Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

a) Les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite se composent des subventions de prime de l'assurance maladie accordées après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du paiement des jours de congé accumulés. Comme l'indique la note 2 m) vi), les engagements correspondants sont calculés au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée par un cabinet d'actuaire indépendants et compétents.

## b) Assurance maladie après la cessation de service :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et 5 ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service;

ii) Pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2011, l'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 %; hausse du coût des soins de santé de 8,0 % en 2012, tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et les années suivantes; hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Par rapport à l'évaluation arrêtée au 31 décembre 2009, les principaux changements étaient les suivants : i) abaissement de l'hypothèse relative au taux d'actualisation, qui est ramené de 6,0 % à 4,5 % pour tenir compte de la baisse généralisée des coûts financiers de référence concernant les obligations de premier rang émises par des sociétés; et ii) relèvement de l'hypothèse relative au coût des soins de santé pour les régimes d'assurance maladie proposés ailleurs qu'aux États-Unis;

iii) L'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service consiste également à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels du Centre. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels du Centre, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Selon ces ratios, la part du Centre ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le régime d'assurance maladie du personnel recruté localement;

iv) Compte tenu des hypothèses énoncées ci-dessus aux alinéas ii) et iii), la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2011 a été estimée à 54 839 000 dollars, déduction faite de la part des primes à la charge des participants.

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service*

Engagements bruts	109 660
À déduire : primes des participants	(54 821)
<b>Engagements nets</b>	<b>54 839</b>

Le montant net des engagements s'établit à 54 839 000 dollars, alors qu'il était estimé à 37 144 000 dollars au 31 décembre 2009. L'augmentation de 17 695 000 dollars s'explique principalement par une perte actuarielle de 13 292 000 dollars qui résulte pour l'essentiel de la modification de l'hypothèse relative au taux d'actualisation (ramené de 6 % au 31 décembre 2009 à 4,5 % au 31 décembre 2011).

v) Selon les hypothèses indiquées à l'alinéa ii) ci-dessus, on estime que la valeur actualisée des engagements augmenterait de 20 % ou diminuerait de 15 % si les frais médicaux augmentaient ou diminuaient de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De la même façon, on estime que les engagements augmenteraient de 21 % si le taux d'actualisation était abaissé de 1 %, ou diminueraient de 16 % si le taux était relevé de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes.

c) Prestations liées au rapatriement :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés prestations liées au rapatriement;

ii) Comme indiqué dans la note 2 m) vi), les services d'un actuaire-conseil ont été retenus pour réaliser une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations liées aux rapatriements au 31 décembre 2011. L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 %; progression des traitements allant de 9,1 % à 4,0 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires; augmentation des frais de voyage de 2,5 % par an;

iii) Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des prestations liées au rapatriement était estimée à 3 496 000 dollars au 31 décembre 2011, dont 2 129 000 dollars au titre du Fonds général, 1 090 000 dollars au titre des activités de coopération technique (y compris les fonds renouvelables et les autres fonds) et 277 000 dollars au titre des dépenses d'appui au programme.

d) Jours de congé non pris :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables;

ii) Comme indiqué dans la note 2 m) vi), les services d'un actuaire-conseil ont été retenus pour réaliser une évaluation actuarielle des engagements au titre des jours de congé accumulés au 31 décembre 2011. L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 % et augmentation annuelle du reliquat de congés payés égale à 12,5 jours les trois premières années de service, à 3,0 jours de la quatrième à la sixième année, et à 0,1 jour chaque année par la suite, jusqu'à concurrence de 60 jours. Pour les traitements, l'hypothèse était celle d'un taux de progression allant de 9,1 % à 4 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires;

iii) Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des jours de congé accumulés était estimée à 1 781 000 dollars au 31 décembre 2011, dont 1 266 000 dollars au titre du Fonds général, 349 000 dollars au titre des activités de coopération technique (y compris les fonds renouvelables et les autres fonds) et 166 000 dollars au titre des dépenses d'appui au programme.

## Note 10 Contributions en nature

La valeur des contributions en nature reçues pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 a été estimée à 1 284 000 dollars selon la méthode des coûts standard mise au point par le Centre. Les locaux et services de conférence fournis par les gouvernements et d'autres organisations ou partenaires dans le cadre de l'organisation de manifestations ou de séminaires à l'échelon local forment l'essentiel de ces contributions. Le Centre a également reçu une allocation-logement de 6 449 000 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 qui représente la différence entre le prix du marché et celui effectivement payé pour la location de l'immeuble qu'il occupe.

## Note 11 Biens durables

Conformément aux conventions comptables appliquées par le Centre, les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis. Les changements intervenus en ce qui concerne les biens durables, dont la valeur a été calculée selon la méthode du coût historique, sont résumés ci-après (en millions de dollars des États-Unis) :

	2010-2011	2008-2009
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	4 947	4 338
Acquisitions	549	969
À déduire : Passation en charges (accidents, vols et dommages)	(3)	(1)
À déduire : Cessions	(1 791)	(359)
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>3 702</b>	<b>4 947</b>

